

La Gazette

DE L'ÎLE-AUX-MOINES



Retour en images



Forum des associations : une première

Le 8 septembre dernier, 17 associations qui font la richesse de notre île se sont réunies à la salle annexe de la mairie. Cette première édition a permis aux habitantes et habitants, quels que soient leurs goûts, leur âge, leur situation ou leurs envies, de trouver une activité et de découvrir le tissu associatif de l'île. Cette initiative a eu un franc succès. Les bénévoles présent-es ont pu détailler leurs activités, réaliser des animations, ou simplement échanger.



Les Enfants cachés de l'île aux Moines

Le 4 octobre dernier, à l'Escale, Julie Schittly a rencontré les Îloises et Îlois pour dédicacer son livre *Les Enfants cachés de l'île aux Moines*. Ilona, Irène, Daniel, Georges, Robert... l'histoire de ces enfants et de leurs familles durant la Seconde Guerre mondiale est tout simplement bouleversante. Pour celles et ceux qui n'ont pas connu l'île sous l'Occupation, il est difficile d'imaginer que tout cela s'est déroulé dans les rues de Kerscot, du Bindo ou encore du bourg...

Ces enfants, âgés de 2 à 8 ans au début de la guerre en 1939, avaient l'âge des élèves scolarisés aujourd'hui à l'école Saint-Joseph. Comment imaginer en 2024, des institutrices ou des habitant-es cacher nos enfants ? Ou encore, le bateau à passagers changer le nombre de ses coups de sifflet à l'approche du quai îlois, en fonction de la présence ou non d'Allemands à bord ?

Évoquer cette période où le silence régnait est difficile pour celles et ceux qui l'ont vécue. Pourtant, le travail de mémoire est essentiel, pour se souvenir, pour ne pas oublier nos aîné-es, et surtout faire en sorte que ça n'arrive plus jamais !

L'enquête se poursuit. Si vous possédez des photos, des textes ou des témoignages, n'hésitez pas à contacter la mairie ou la bibliothèque pour être mis en relation avec Julie Schittly.



Treizième édition de la Semaine du Golfe du 26 mai au 1^{er} juin

La 13^{ème} édition de la Semaine du Golfe se tiendra du 26 mai au 1^{er} juin 2025, semaine de l'Ascension. L'édition 2025 sera marquée par un hommage particulier à l'archipel de Houat et Hoëdic, désormais pleinement intégrées parmi les communes partenaires. Ces deux îles rejoignent ainsi leurs voisines du Ponant, l'Île-aux-Moines et l'île d'Arz.

Plusieurs flottilles feront escale sur l'île, pour un simple pique-nique ou pour la nuit : la plaisance classique de + de 8 m, les voiles-avirons, les Guépard et Gazelle, la plaisance des années 60/70, et enfin les bateaux de travail, dans une ambiance musicale et festive !



Installation d'un écran d'affichage à l'accueil de la mairie

Pour dynamiser l'espace d'accueil et informer le public sur les dernières actualités de l'île, la mairie a installé un nouvel écran d'affichage. Les informations y sont consultables en permanence pendant les heures d'ouverture. Depuis son installation, des reportages photos de la cérémonie du 14 août, du passage de la flamme olympique le 6 juin dernier, et du festival Les Insulaires ! à Sein ont déjà été diffusés.

© Tattevin



Et si l'on cessait de se plaindre ?

Des oiseaux de mauvais augure avaient prédit une probable incapacité de notre Pays à organiser et vivre dans la sérénité le rendez-vous des jeux olympiques.

Nous avons constaté avec bonheur, que ces jeux ont été une parfaite occasion de démontrer le contraire, de manifester une ferveur populaire extraordinaire et enthousiaste. Des millions de Français se sont découverts sportifs et notre Marseillaise a été reprise, sans état d'âme, malgré la diversité et l'ancienneté de notre appartenance à la Nation...

L'exploit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris en cinq ans engendre notre légitime fierté. Nous sommes admiratifs de la succession de « chefs-d'œuvre » réalisés par ces compagnons d'aujourd'hui amoureux de la Belle ouvrage.

Pour autant, la vie politique française apparaît engluée dans les difficultés des finances de l'État, dans la nouvelle donne d'une Assemblée Nationale sans majorité absolue, dans les débats clivants de sujets de société et de priorités nationales.

N'avons-nous pas complaisance à préférer ces positionnements de râleurs au partage de ce qui nous rassemble et nous fait être communauté ?

À la dimension de notre île, l'année aura été riche pour la valorisation et l'enrichissement de notre histoire locale.

Le passage de la flamme olympique, le 6 juin, demeurera une image forte de l'association de l'île à un événement international...

Nous pourrions dire *nous étions là et l'avons vue !* Le 14 août, les îlois, les résidents temporaires ont communiqué avec la famille d'Alec Cook au sens du sacrifice de sa vie et de celle de son camarade Stanley Pirrah. La sculpture de l'esplanade du Port rappellera notre reconnaissance à l'équipage disparu il y a eu juste quatre-vingts ans. L'apothéose de cette commémoration aura été le magnifique feu d'artifice conçu et tiré avec professionnalisme. Il a permis un clin d'œil attendri aux exploits de Camille Prémat, de Tian Breurec, de François Ehanno qui allumaient eux aussi les yeux de l'enfance des aînés d'entre nous...

Pose des pavés de la mémoire au Grand-Pont.

Au Grand-Pont, la pose des pavés de la mémoire a scellé notre souvenir aux victimes îloises du régime nazi. Le travail de recherche de Julie Schittly paru sous le titre *Les enfants cachés de l'île aux Moines* y donne une particulière humanité. Ces moments exceptionnels participent indéniablement à cimenter notre sentiment d'appartenance, comme le font les animations estivales des Escales Musicales, des festivals du Théâtre en herbe, de Passeurs de films, des sorties du Sinago, de la Fête de la Mer...

La vie de notre communauté nous conduit à faire face aux enjeux de l'actualité et à la nécessité pour l'équipe municipale en place d'avancer les projets, de faire des choix.

Nous attendons pour 2025 l'aboutissement de la démarche entreprise pour faire inscrire nos mégalithes au patrimoine mondial de l'Unesco. Il s'agit de prendre conscience et de partager l'héritage culturel de 5 000 ans... Quel est l'impact de notre passage à l'aune de cette échelle temporelle ?

Depuis cinq ans, nous avons réfléchi et travaillé à la formalisation d'un projet de salles au Prado. Nous avons contracté une assistance à maîtrise d'ouvrage et retenu un cabinet d'architectes (qui nous ont coûté aujourd'hui, trois cent mille euros). Le Permis de construire déposé, nous avons organisé l'appel d'offres. Nous avons recherché et obtenu des subventions de l'État, de la région, du département, de l'agglo sur un budget que nous avons limité à trois millions d'euros TTC. Le retour des appels d'offres est infructueux pour quatre lots (pas de candidat pour venir travailler sur l'île), et les offres « moins disantes » reçues sont supérieures de 40 % au budget que nous avons fixé ! Dans ce contexte d'un dépassement supérieur à 4 % de l'estimation, l'architecte est contraint de retravailler son projet et nous devrions solliciter un nouvel appel d'offres de vérification des prix dans le premier trimestre.

Création de logements pour actifs.

Deux projets immobiliers verront leur réalisation ou leur démarrage durant l'année. Le cabanon du port, anciennement attente passagers, fait partie du patrimoine communal ainsi que la maison du directeur de l'ancienne école du Rinville. Après la rénovation de l'école, il nous importe de terminer le sauvetage de cet ensemble de bâtiments dans le respect de leur signature architecturale. Ils sont emblématiques de l'histoire scolaire de l'île. Ce logement de fonction sera transformé en trois logements pour actifs (voir article page 9).

La commune s'est vu décerner le premier prix national pour sa participation à la transition énergétique éclairage public, production et auto consommation d'électricité, mobilité, véhicule partagé. Chacune de ces réalisations se veut une pierre de notre participation à l'enjeu sociétal de la prise en compte de la finitude de nos ressources.

Et si l'on se souhaitait le meilleur ?

Dans les jours qui viennent, nous ne manquerons pas de partager nos vœux avec notre entourage. Qu'importent les formules, puissent-elles être une manifestation de notre réelle empathie et de notre volonté de concourir à une vie sociale équilibrée et apaisée.

Le maire, Philippe le Bérigot

Centre de loisirs

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont axées sur les activités sportives, le bricolage, les loisirs de plein air comme le foot, la pêche à pied, la chasse aux trésors ou le jardinage aux ateliers de Kerscot.

Sur toutes les périodes extra scolaires, la fréquentation est en hausse. Ainsi cet été, ce sont quelques 225 enfants qui ont participé à au moins une activité mise en place par des animateurs diplômés ou en cours de formation. Les jeunes ont pu découvrir certaines pratiques telles que le carabine-laser ou le skate-board. Les stages de natation organisés sur la grande plage et encadrés par Fleur Lépine, du club d'Auray-Natation, ont eux aussi connu un grand succès cet été. Enfin nous avons eu la joie de retourner au parc le Petit délire à Ploemel en juillet et en août avec pas moins de 70 jeunes motivés comme jamais. N'oublions



pas les stages de musique, de danse-cirque, qui rencontrent toujours un grand succès.

Pour les vacances de la Toussaint, la participation est également en hausse. Avec Yélena, nous avons eu plaisir à divertir 40 enfants âgés de 4 à 13 ans. Nous avons fini le séjour par notre traditionnel défilé terrifiant.

Remercions aussi tous les bénévoles du jardin de Kerscot qui prennent du temps pour nous accueillir et nous proposent toujours des activités très originales et très appréciées des enfants. N'oublions pas les parents des enfants, comme Océane, qui nous accompagnent lors des sorties pour renforcer l'encadrement.

Voilà, l'année 2024 s'achève déjà, et nous vous donnons rendez-vous aux vacances 2025 ou les mercredis pour les enfants présents à l'année sur l'île.

Le service jeunesse vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et surtout une très bonne santé !

Merci à tous, à bientôt !

Anne-Cécile Joubaud, directrice du centre de loisirs

La doyenne des Îlois fêtée à l'EHPAD...

En présence de notre maire et d'une majeure partie des membres du conseil d'administration du CCAS, nous avons eu le plaisir de fêter, le vendredi 18 octobre dernier, à l'EHPAD, résidence Léon Vinet, le centenaire d'Édith Layec, doyenne de l'Île-aux-moines, chaleureusement entourée par ses proches. Cet après-midi festif s'est déroulé autour d'un bon gâteau confectionné par le chef cuisinier de la résidence, Éric Le Cohéléach, et animé par Marcel Le Devehat et son accordéon. La famille de Mme Layec, les invités et quelques résidents et agents sont entrés dans la danse sous le regard attentif et joyeux de notre centenaire.

Édith Layec est née Labousse le 13 octobre 1924 à Locmariaquer, et c'est à l'âge de 6 mois qu'elle est arrivée sur l'Île-aux-Moines avec ses parents (Joseph Labousse et Léonie née Le Pluart), patrons du café du Port, actuel Cap-Horn, tenu aujourd'hui par sa nièce, Christine Le Masne.

Elle était mère au foyer avec 4 enfants, 3 filles, Marilyse, Anne-Françoise et Roseline et 1 garçon, Yvonnick. Elle a aujourd'hui 7 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

La famille a vécu au gré des affectations de François Layec, son mari, capitaine dans la marine marchande (Marseille, Pauillac,



Le Havre) avant de venir passer leur retraite entre l'Île-aux-Moines (rue Benoni Praud) et Vannes.

Au décès de son mari, elle vivait l'hiver à Vannes chez une de ses filles et l'été sur l'Île-aux-Moines ou une autre de ses filles prenait le relais, et ce jusqu'à son admission à la résidence Léon Vinet le 24 octobre 2023 à peine une semaine après ses 99 ans. Elle s'est assez vite faite à la vie en communauté et apprécie de plus en plus de participer aux animations organisées sur la structure.

Bon anniversaire Édith Layec !

Savoir-faire des îles du Ponant (SAFIP)

Comment favoriser l'entrepreneuriat vertueux sur les îles du Ponant ?



La plupart des îliens, habitants les îles proches du continent, comme l'Île-aux-Moines ou l'Île d'Arz, ou plus lointaines, comme Ouessant, Houat, Yeu, Belle-Île, Sein ou Groix... sont confrontés à des problématiques environnementales similaires, notamment sur la question du traitement des déchets, de la préservation des ressources en eau ou de l'économie circulaire. C'est pourquoi l'association « Savoir-faire des îles du Ponant » (SAFIP) a proposé aux entrepreneurs et entrepreneuses des îles, le 10 octobre 2024 à l'Île-aux-Moines, une convention thématique sur ces sujets ; une occasion de partager des « bonnes pratiques », d'interroger les possibles solutions à mettre en œuvre collectivement et d'encourager les réponses créatives aux défis écologiques.

La matinée a été consacrée à la présentation d'initiatives vertueuses et inspirantes. Ainsi, par exemple le projet Valor'Yeu porté par Laure sur l'île d'Yeu qui récupère des filets de pêches usagés (10 % de la pollution plastique dans le monde!) pour les transformer, sans additif, colorant ni adjuvant, en bobines de fils de nylon ou en objets du quotidien à l'aide d'une imprimante 3D (boîtes à œufs, assiettes pour les huîtres, mousquetons, bracelets de montre etc). C'est un exemple de créativité, de débrouillardise et d'utilité qui permet à la fois de dépolluer les mers, de réduire la production de plastique et de créer des objets beaux et utiles.

Alan, lui, souffleur de verre à Belle-Île en mer, interpellé par l'augmentation du tarif de l'électricité, a choisi d'éteindre ponctuellement son four pour tenter l'aventure de l'upcycling: réutiliser des bouteilles en verre récoltées dans les bars et les restaurants de l'île pour créer une nouvelle collection d'art de la table Tibok, chez Bo glass studio, très design, très prisée et très écolo !

Jade, quant à elle, développe une petite économie d'herboriste sur l'île d'Ouessant, en proposant des produits à base de plantes sauvage et d'algues.

Sur l'Île-aux-Moines, Yann et Clément, créateurs de la brasserie artisanale « la Renverse » ont témoigné de leurs efforts pour créer une bière la plus vertueuse possible et partagé leur expérience sur le traitement de la drêche de bière et l'usage optimisé de l'eau.

Nadège (des établissement ostrécoles Martin), Alizée (élue à la Mairie et portant un projet de céramiste) et Christine (de l'association environnementale AnimaTerra) de l'Île-aux-Moines ont également apporté leur contribution aux échanges.

D'autres initiatives inspirantes, récoltées sur différentes îles du nord de l'Europe, ont pu être présentées pour montrer que les principes de l'économie circulaire (récupérer, réutiliser, réparer, transformer, valoriser...) pouvaient s'appliquer à différents secteurs (bâtiment, agriculture, tourisme, artisanat, cuisine...) et permettre un déploiement à la fois économique et écologique.

La question de la gestion de l'eau sur les îles, problématique montante lors de ces dernières années de sécheresse, a donné lieu à une présentation du programme ECODO d'accompagnement des entreprises porté par la CCI, témoignant de l'importance de la coopération pour préserver cette précieuse ressource. La Chambre des Métiers d'Art (CMA) a quant à elle présenté ses nombreux dispositifs d'accompagnement à la transition écologique.

Après un repas préparé par Sophie, traiteur locale de l'Île-aux-Moines, l'après-midi a été consacré à la recherche de solutions à certains problèmes récurrents sur les îles, comme la prolifération des palettes, la gestion difficile des déchets des entreprises, le gaspillage des ressources...

Des idées intéressantes ont émergé lors d'un atelier en mode brainstorming :

- Mise en place d'un réseau de répar'acteurs itinérants pour former les îliens à la réparation (vélos, petit électro-ménager)
- Ateliers de sensibilisation à la low-tech (les savoirs faire qui existaient avant l'apparition de la technologie moderne) pour les professionnels via des associations expertes sur le sujet (visio/ déplacements sur les îles)
- Fabrication mutualisée de sacs d'emballage en textile recyclé
- Création de ressourceries/recycleries (qui existent déjà sur certaines îles) et dont l'Île-aux-Moines pourrait s'inspirer.

L'élément majeur de ces rencontres reste la mutualisation des solutions, le partage des bonnes pratiques et l'encouragement réciproque par l'exemple pour les entreprises insulaires... Affaires à suivre !

Christine Kristof



Malcolm Pyrah et Alec Cook

Dans cette enquête, Chloé Calligaris raconte comment elle a remonté la piste des familles des deux aviateurs naufragés le 14 août 1944



Comment, à partir d'un nom, remonter l'histoire ?

L'an dernier, je me tenais près des tombes des aviateurs, le nom Pyrah m'intriguait. Je n'en connaissais qu'un seul, c'était un cavalier britannique de renom, présent sur le circuit hippique des années 70, 80. Je me posais une question : était-il possible que Malcom Pyrah soit le fils de l'aviateur mort le 14 août 1944 dans le crash d'un avion britannique face au port du Lério ?

Trouver l'adresse du cavalier fut facile, et j'ai envoyé une lettre manuscrite à la ferme équestre familiale dans le Yorkshire, sans réponse. J'ai déniché l'adresse mail de Judy Pyrah, la femme de Malcolm. Elle confirme que Malcolm est bien le fils de Stanley, mais que les nouvelles de son père l'ont bouleversé. Elle m'annonce que Malcolm a subi un AVC peu de temps auparavant et que son état ne s'améliore pas. Il est peu probable que Malcolm soit en mesure d'entreprendre le voyage pour se rendre sur l'Île-aux-Moines. Nos échanges avaient été chaleureux – j'ai à cet instant préféré en rester là.

Premiers contacts le 8 mai

Ensuite, on a entrepris les recherches auprès de la famille du jeune Alec Cook. Mes premières enquêtes m'ont permis de comprendre qu'il était né dans le Kent et j'ai donc cherché à contacter les aérodromes les plus fréquentés à l'époque dans le coin. Aucune trace. Le musée de Biggin Hill m'a fourni les contacts pour l'escadron d'Alec et en parallèle j'ai repris contact avec un ami nommé Ian Reed, ancien directeur du Yorkshire Air Museum, francophile et historien. Son enthousiasme fut palpable et sous peu j'ai eu un récit relativement précis des dernières heures et missions de l'équipage.

Au moment d'expédier un mail vers l'escadron 235 basé toujours dans les Cornouailles, Philippe Le Bérigot me mit en contact avec Frank Bernard, président de l'association Air Mémorial de Vannes. Frank avait échangé longuement avec Andrew Bird, un historien féru de l'aviation militaire qui lui a transmis les coordonnées de Sarah Robinson, et de Mary Cook Gately, toutes deux nièces d'Alec. Avec Frank, j'ai repris le flambeau et à partir de cet instant, les échanges de mails ont été riches, réguliers

et très fréquents ! La famille d'Alec, démonstrative, extrêmement touchée à l'idée d'envisager ce pèlerinage ensemble, a tout mis en œuvre pour honorer l'invitation de l'Île-aux-Moines. Rapidement, Edward, l'un des neveux d'Alec, est devenu le porte-parole de la famille et lorsque nous avons compris qu'il avait répondu favorablement à l'invitation de Philippe Le Bérigot, mon époux s'est empressé de lui passer un coup de fil. Les vols Londres-Nantes ont été réservés dès le lendemain, et le 7 mai nous avons récupéré Edward et son épouse Vanessa à Port Blanc. Notre première soirée à la maison a été le début d'une amitié qui traversera les années. Tous deux particulièrement éloquents et bavards, et également amateurs du bon vin français, nous ont enchantés par leurs récits de famille. La nuit fut courte ! Le lendemain, le 8 mai, au pied du monument aux morts de l'île, j'ai vu une autre facette d'Edward. Concentré sur les discours, il avait l'air profondément perdu dans ses pensées. Puis accompagnés par les Îlois jusqu'au pied des tombes, l'ardeur du discours de Philippe Le Bérigot, la présence des jeunes Philéas et Mia, la présence de la famille Beven et d'Elisabeth Désiré l'ont immensément touché. Les eaux bleues du Golfe, un beau ciel dégagé ce jour-là, la présence d'Îlois jeunes et moins jeunes les ont profondément émus. Edward nous confia plus tard que savoir que vous, Îlois, vous réunissez tous les ans en souvenir des âmes perdues lors des guerres du xx^e siècle depuis 80 ans, l'a bouleversé.



Puis les retrouvailles du mois d'août

Après trois mois et demi de travail et maintes réunions à la mairie, les 17 membres de la famille Cook ont débarqué pour 2 jours. Ils ont été accueillis avec gentillesse et générosité par Christine et Louis-Marie Tattevin, Laure et Jean-Louis Pinquier, et Isabelle et Étienne Bidat. La météo a joué le jeu. Leur enchantement se lisait sur leurs visages. La solennité de ces quelques jours ont permis de s'imprégner des sacrifices de



toute une génération. Le jour de la cérémonie, 80 ans après le crash, ce fut pour moi un immense honneur d'être invitée à rejoindre les familles, Îlois, dignitaires, militaires, marins, autorités portuaires, à bord des Sinagots du Golfe, vedette de la SNSM, bateaux de particuliers...

La vedette de la SNSM transportait Claude Martin et René Jaumain, Charles Cook et 3 autres membres de la famille Cook. Claude et René partageaient leurs anecdotes d'une vie active au service de la France, puis par moments plongeaient silencieux et pensifs dans leurs souvenirs. L'époustouffant passage d'un Lockheed C-130 Hercules à basse altitude réveilla un sentiment de reconnaissance, de continuité dans



la lutte pour la liberté, dans les liens créés par notre amitié franco-britannique.

Charles, calme, attentif, traversé par tant d'émotion a regardé son frère déposer la gerbe d'hortensias. À son tour, suivant les gestes de ses petits-neveux, il lança une fleur en signe d'affection, de fierté, de reconnaissance. Il me confia avoir fait une découverte incroyable quelques jours avant de venir en France. En sortant une photo d'Alec d'un cadre resté depuis toujours sur le bord de cheminée dans leur maison familiale, il avait trouvé cachées derrière trois autres photos. Deux représentaient les tombes, et sur la dernière Charles enfant, sur l'île, venu sans doute avec son père, l'un des 3 frères d'Alec, retracer les derniers instants du jeune homme peu de temps après sa disparition. Ce n'était donc pas sa première visite de l'île.

La suite de la journée du 14 août 2024 fut riche : les discours et présentations, le dévoilement de la stèle et des pavés de la Mémoire, le pot de l'amitié offert par la mairie et le déjeuner organisé par nos amis de la fête de la Mer ont facilité les rencontres. Puis nous avons marché vers le cimetière suivant



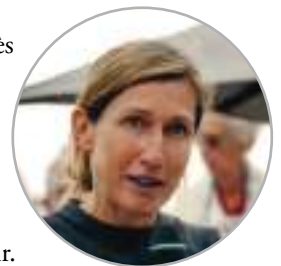
le son, à la fois si breton et si britannique, de la cornemuse, et honoré Squadron Leader Alec Cook et Flight Lieutenant Stanley Pyrah en déposant une gerbe de coquelicots, suivi de la lecture symbolique de l'Acte du Souvenir* et de l'extrait du poème Kohima Epitaph**.

La journée fut clôturée par un feu d'artifice, récit sublime que j'ai regardé, au milieu de cette famille venue sans savoir à quoi s'attendre, et émerveillée par des attentes très largement dépassées.

Voici la traduction de quelques lignes d'un courrier de remerciement de Georgina Isaac née Cook :

Si vous voyez la charmante Zabeth avant de quitter l'Île-aux-Moines, pourriez-vous lui dire à quel point j'ai été touchée lorsqu'elle m'a expliqué qu'elle avait aidé à s'occuper d'oncle Alec quand elle avait 12 ans – ça a été tout simplement extraordinaire et j'ai eu tellement plaisir à la rencontrer. Et de même Jean, qui a si gentiment écrit pour nous tous ses souvenirs de ses 5 ans, et André qui nous a emmenés sur son bateau et nous a parlé de l'implication de son père dans l'opération de sauvetage. Les insulaires constituent une communauté exceptionnelle... Oncle Alec a un lieu de repos particulièrement intime et merveilleux à l'Île-aux-Moines.

La famille Cook a envoyé de très nombreuses lettres de remerciement à la suite de leur visite et n'oubliera jamais ce que vous avez fait pour eux, tout ce que vous avez mis en œuvre, votre générosité et dévotion et votre sens du devoir et du souvenir.



Chloé Calligaris

* L'Acte du Souvenir

Ils ne vieilliront pas comme nous, qui leur avons survécu. Ils ne connaîtront jamais l'outrage ni le poids des années. Quand viendra l'heure du crépuscule et celle de l'aurore, nous nous souviendrons d'eux.

** Extrait du poème *Kohima Epitaph*

When You Go Home, Tell Them Of Us And Say,
For Your Tomorrow, We Gave Our Today
(Lorsque tu rentreras, parles leur de nous et dis,
Pour votre demain, on a donné notre aujourd'hui)

Déchetterie verte



Comme chacun le sait, la zone de dépôt de déchets verts à Penhap est provisoire. Un provisoire qui dure.

Il ne s'agit pas d'une déchetterie verte mais d'une solution temporaire sur un terrain non public en attendant que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération assure cette compétence qui est la sienne. Il est prévu une vraie déchetterie mais ce projet est difficile à sortir des cartons – comme d'autres sujets de G.M.V.A.

Depuis plusieurs mois le site a été réservé aux seuls résidents de l'île, qu'ils soient permanents, secondaires ou professionnels, et ils ne peuvent y déposer que du broyat. Cependant la faiblesse en ressources humaines de la

commune n'a pas permis de maintenir de personnel sur le site et les débordements sont nombreux.

En tout état de cause, le site de Penhap a tendance à saturer pour plusieurs raisons :

- Le brûlage est interdit par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, rappelé à la commune par le sous-préfet en personne à l'automne 2020.
- L'incivilité de beaucoup de résidents qui pourraient garder une bonne partie de leurs déchets sur leur terrain (tontes et broyat) et ne déposent pas toujours que du broyat.
- L'incivilité de certains professionnels venus du continent qui envoient des déchets alors que cela leur est interdit.
- L'incivilité de professionnels îlois qui, s'ils ont droit de déposer car professionnels de la commune, ne déposent pas toujours que du broyat.

En conséquence, il nous faut agir et les conseillers municipaux vont être consultés afin de mettre en place des mesures encore plus restrictives (réductions des jours et heures de dépôt).

Dans cette attente nous rappelons que ne peuvent être déposés que des déchets broyés et seules les entreprises îloises et les résidents y sont autorisés.



Enfin, le dépôt sur des zones interdites est en train de se développer : en effet le dépôt de déchets, y compris de déchets végétaux, fait l'objet, depuis la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, d'une amende forfaitaire délictuelle de 1 500 € (majorée à 2 500 €), aux termes des dispositions de l'article L. 541-46 VIII CE, y compris sur des terrains privés, peu importe que le propriétaire du terrain soit d'accord.

Si le dépôt a pour objet un compostage organisé, alors une tolérance peut bien sûr être appliquée.

L'objection « j'ai l'autorisation du propriétaire » n'a donc aucun sens.

Jacques Bathiat, adjoint

Élimination des épaves

Bateaux et véhicules

Il est prévu une nouvelle élimination des bateaux et des véhicules (automobiles et scooters) en 2025.

Compte tenu des complexités, le départ effectif aura lieu à l'automne 2025.

Si vous ne l'avez déjà fait, procurez-vous un formulaire de demande en mairie et rendez-le intégralement rempli (impérativement avec la carte grise pour les véhicules qui en ont une).

Nous rappelons qu'il n'est pas possible d'éliminer les voitures ne possédant pas de carte grise.

Jacques Bathiat, adjoint

Divagation des chiens

Arrêté municipal n°43/2010

Pour rappel il est interdit de laisser circuler les chiens sur la voie publique, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse. Par ailleurs les plages du Drehan et de Port-Miquel leurs sont totalement interdites. Si sur ces plages une certaine tolérance est appliquée hors de la saison touristique, certains chiens résidents permanents de l'île sont laissés libres en permanence sur le domaine public. La dangerosité de cette pratique pour la circulation,



notamment des deux-roues, a été prouvée. Sans compter les déjections que cela engendre.

En cas d'infraction les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € à 750 €. Merci donc aux possesseurs de chiens de ne pas laisser leurs compagnons divaguer. Si cela perdure les chiens en divagation pourront être envoyés en refuge aux frais de leurs propriétaires.

Jacques Bathiat, adjoint

Élagage et débroussaillage des propriétés

Articles 671, 672 et 673
du Code Civil

Nous avons constaté, avec les services de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, que beaucoup de propriétaires n'ont pas entretenu la végétation en bord de route ou de chemin.

Cela entraîne un réel problème pour le passage des véhicules essentiels à la vie sur l'île : sapeurs pompiers, taxis, camionnettes, commune, gendarmerie.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en

bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules, les panneaux, y compris la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain. Les frais d'entretien et d'élagage seront donc à la charge du locataire et/ou

propriétaire, et une forte augmentation du tarif va être votée d'ici la fin de l'année. Il sera demandé dans les prochains conseils municipaux de voter une augmentation substantielle des forfaits horaires pour les cas d'élagage par la mairie à la charge des propriétaires. La commune n'a pas à se substituer aux paysagistes ou aux propriétaires pour entretenir les propriétés.

Jacques Bathiat, adjoint

Habiter sur l'île, encore et toujours le foncier

Le festival des insulaires de 2022 à l'Île-aux-Moines lui avait consacré un débat. L'habitat reste au cœur des problématiques îloises. Deux ans après, nous avons fait le point sur ce thème en posant trois questions à Philippe Le Bérigot.

Quelles sont les avancées observées depuis les insulaires de 2022 ?

Philippe Le Bérigot : L'habitat reste au cœur de nos préoccupations. Si nous voulons que notre île demeure attractive, il nous faut pouvoir accueillir de nouveaux et jeunes habitants et donc diversifier notre parc de logements pour coller à l'évolution de la société. Il faut des logements de toutes tailles pour répondre aux besoins de jeunes couples, de personnes seules, de familles avec enfants ou de familles recomposées. Nous poursuivons notre politique d'achat de foncier. Depuis 2014, nous avons acheté une dizaine d'hectares à la fois pour des zones naturelles et pour l'habitat. Et il nous faut utiliser ce foncier avec parcimonie parce qu'il est rare. En décidant d'accorder aux îles une aide de 30 % pour l'achat de foncier à destination du logement, sous certaines conditions, Vannes Agglomération nous donne un sérieux coup de pouce.

Quels sont les projets qui vont se concrétiser dans les deux ans à venir ?

Philippe Le Bérigot : L'opération du Toulpry devrait se réaliser. Le permis de construire est purgé de tout recours et les terrains sont mis en vente. Cette opération permet au bailleur social Morbihan Habitat de réaliser 3 logements sociaux dans cette opération qui vont s'ajouter aux 61 déjà existants sur l'île. Nous lançons également la réhabilitation de l'ancienne école du Rinville. Dans ce logement de fonction, nous créons au rez de chaussée un logement T1 accessible aux personnes à mobilité réduite plus un T2. À l'étage, un appartement T3 pour répondre à une demande de logements diversifiée. Cette propriété communale va être directement gérée par la



commune. C'est une opération de 700 000 euros qui est financée par des subventions, un emprunt et des fonds communaux apportés notamment par la surtaxation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires dont nous avons expliqué qu'elle servirait à développer l'offre de logements sur l'île. Les loyers viendront équilibrer les remboursements d'emprunt. La livraison est prévue au premier trimestre 2026.

Comment parvenir à progresser de manière durable dans les années à venir ?

Philippe Le Bérigot : Il va falloir différencier le foncier de la construction proprement dite. Le foncier vendu est perdu pour les populations permanentes et il faut accepter l'idée que sur les îles, le foncier n'est pas extensible. Nos amis anglo-saxons l'ont bien compris qui pratiquent cela depuis longtemps. Le bail réel et solidaire qui vous rend propriétaire de la maison mais pas du terrain que vous louez pour une longue durée est une solution qui existe depuis 2017. Elle permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf situé en zone tendue à prix abordable. Il faut travailler afin que les mentalités évoluent dans ce domaine.

Propos recueillis par Jean-Luc Poussier

Conservatoire du littoral : nouvelles acquisitions

Le Conservatoire s'est dernièrement porté acquéreur de plusieurs parcelles face à la grande île de Brouël. Une parcelle en particulier fera l'objet de travaux. Située le long du sentier côtier, elle arbore de grands cyprès et d'importants fourrés de *Baccharis halimifolia*. Cet arbuste d'origine américaine, classé comme espèce invasive, sera éradiqué des lieux afin de limiter son expansion. Les grands cyprès devront faire l'objet de travaux d'entretien,



voire d'abattage pour certains. Ils ont en effet souffert des submersions marines survenues l'automne dernier, entraînant une exposition à l'eau salée des racines provoquant dessèchement de branches ou d'arbres entiers. Ce phénomène a d'ailleurs été observé sur plusieurs autres sites de l'île. Ces travaux devraient se faire dans le courant de l'année 2025, suivant la portance des terrains.

Julien Leperlier, garde du littoral

Urbanisme

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
24Y002	Bouillier Clément	Extension - Surélévation	AB532	14/06/2024
24Y008	Oliéro Maël et Bonnet Alice	Maison individuelle	Er Meliner	07/06/2024
24Y0011	Rondeau François	Extension	130, rue du Presbytère	14/09/2024
AT 24Y001	Morbihan habitat	Modifications des huisseries	Place du Marché	30/07/2024
AT 24Y002	Commune de l'Île-aux-Moines	Rénovation d'une salle de sport et construction et construction d'une salle polyvalente	Rue du Brouëlic	02/09/2024
22Y0017M03	Harit Pauline	Fenêtre en porte-fenêtre et terrasse bois	Impasse Vignerou-Larosa	07/10/2024

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
24Y0026	Rousseau Thierry	Ouvertures	8, chemin du Bois d'Amour	29/06/2024
24Y0030	SCI Kerdeslec	Rénovation ouvertures	41, route du Dolmen	04/06/2024
24Y0031	Guillemot Patrice	Clôture	Rue du Poulfanc	06/06/2024
24Y0039	Société de la rue des escaliers	3 velux	Rue des escaliers	28/06/2024
24Y0041	Boutin Olivier	Pose de panneaux photovoltaïques	454, route du Dolmen	28/05/2024
24Y0042	Orain Bénédicte	Bardage bois sur le garage	Impasse Irus	25/06/2024
24Y0046	Commune de l'Île aux Moines	Réfection cabanon du port	Rue Bénoni Praud	25/06/2024
24Y0048	Chazelle Thierry	Fenêtre en porte-fenêtre	11, rue Beg er Men Du	04/07/2024
24Y0053	SCI Enez Manac'h	Remplacement des huisseries, pose de volets et ravalement	Route de la pointe de Brouël	18/07/2024
24Y0038	SCI SLIP Caillet Bruno	Création de 2 lucarnes	Le Bindo	02/09/2024
24Y0049	Henry-Kennish Florence	Création d'une porte fenêtre	41, chemin de la Pierre Noire	02/09/2024
24Y0050	Henry-Kennish Florence	Changement des menuiseries	41, chemin de la Pierre Noire	02/09/2024
24Y0054	Morbihan habitat	Mise en conformité incendie	Place du Marché	10/08/2024
24Y0056	Labousse Jean-Marc	Remplacement de la verrière	Impasse des Franciscaines	24/09/2024
24Y0045	Gueret Jérôme	Extension et rénovation	Route du Dolmen	04/09/2024
24Y0058	Requillart Alexis	Remplacement des menuiseries	279, chemin de Beg Moussir	24/10/2024
24Y0060	Tattevin Christophe	Abattage d'un arbre	41, chemin du Bois d'Amour	25/10/2024

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
24Y001	SCI La croisée	Cheminée	1255, route du Dolmen	20/06/2024
24Y002	Commune de l'Île aux Moines	2 cabanons en bois	102, rue du pont du Guéric	30/07/2024
24Y003	Gueret Jérôme	Muret	route du Dolmen	06/09/2024
24Y004	Labousse Jean-Marc	Verrière	impasse des Franciscaines	24/09/2024

APEL

Retour sur la fête de fin d'année et les nouveautés de la rentrée scolaire

Le 30 juin dernier, l'école Saint-Joseph a célébré la fin de l'année scolaire de manière mémorable. Les enfants ont enchanté les parents et les invités avec un spectacle de batucada, mettant en avant leur énergie et leur enthousiasme. Cette fête a également été l'occasion de déguster un délicieux cochon grillé accompagné d'un succulent couscous, un moment convivial qui a rassemblé toute la communauté scolaire.



Cependant, cette journée était teintée d'émotion, marquant le départ de deux figures chères à l'école. Camille, notre ATSEM dévouée, et Lucie, l'enseignante de maternelle, ont dit au revoir

à leurs élèves et collègues. Leur engagement et leur bienveillance ont laissé une empreinte indélébile dans le cœur des enfants.

Alors que nous tournons la page de cette année scolaire, la rentrée s'annonce pleine de promesses. Nous accueillons avec enthousiasme Isabelle Nicol, qui a été nommée sur le demi-poste d'enseignante en maternelle. Elle sera présente tous les matins et prendra en charge le temps horaire des cours d'anglais pour les primaires. Nous accueillons également Élise, la nouvelle ATSEM, qui avait déjà commencé à prendre ses marques en juin aux côtés de Bénédicte et des enfants. Nul doute que cette nouvelle équipe saura apporter le meilleur de ses compétences éducatives à nos petits Îlois.

Cette année, la classe unique se réjouit de l'arrivée de Nina Marion en petite section, qui viendra enrichir le groupe. L'effectif de la classe est désormais composé de : 1 Petite section, 4 Moyenne Section (Aimy, Elynn, Peïo et Maëlys), 3 Grande section (Benoît, Erwan et Nell), 2 CP (Gabin et Martin), 1 CE1 (Nolan), 3 CE2 (Cattleya-Sohanne, Owen et Rodrigue), 1 CM1 (Lou-Ann) et 3 CM2 (Aïdan, Jules et Lylou). Une belle diversité qui promet des échanges riches et des apprentissages variés.

Les projets pédagogiques proposés aux enfants reflètent déjà le dynamisme



de cette année : « Cercles-conteurs » animation proposée par GMVA autour des contes traditionnels, 8 séances de natation qui ont démarré dès le mois de septembre, 6 séances de voile pour les CM1 et CM2 en juin 2025, rencontre sportive en mai 2025 et diverses animations culturelles proposées par GMVA. Le bureau de l'Apel a eu quelques changements lors de l'assemblée générale de rentrée. Nous avons une nouvelle présidente : Mathilde Vermynck ; en trésorière, Estelle Baucher garde son poste, en secrétaire moi-même Maïna Chapon et en sous-secrétaire Jean-Baptiste Doat. Nous sommes impatients de voir ce que cette nouvelle année scolaire nous réserve et de continuer à construire ensemble un environnement d'apprentissage épanouissant pour nos enfants. À très bientôt pour de nouvelles aventures à l'école Saint-Joseph !

Maïna Chapon pour l'APEL

Contact

Mathilde Vermynck, présidente
 apelstjoseph56@gmail.com
<https://saintjosephiam.fr>



L'îlot P'tits Mouss



Anniversaire de Jade, 2 ans.

La maison d'assistantes maternelles suit sa route. Les enfants ont pu être gardés tout l'été avec l'aide d'Isabelle notre troisième assistante maternelle qui continue à faire les remplacements lors des congés respectifs.

Nous avons eu la visite de Céline du Relais Petite Enfance pour des matinées d'éveil que les enfants ont beaucoup appréciées. L'apprentissage du château de sable a pu continuer malgré la météo particulière de cet été.

Jade va commencer son adaptation à l'école en janvier, elle

va donc progressivement quitter la MAM pour retrouver sa copine Nina.

Les nouveaux arrivants : Enzo, le fils de Sandy et Stephan, Jonas, le fils de Shany et Mathieu, et Léon, le fils de Camille et Manon, se sont bien adaptés.

On vous retrouve le dimanche 23 février pour le traditionnel loto de la MAM. Venez nombreux, il y aura bien évidemment des supers lots et plein de gourmandises.

Contact
Mathilde Vermynck, présidente
06 21 68 98 71

EasyLang

Cette année la section anglais a rédigé une lettre au roi Charles III d'Angleterre pour lui faire part de l'hommage qui était envisagé pour les 2 aviateurs enterrés sur l'Île-aux-Moines après leur crash du 14 août 1944.

Nous avons reçu une lettre de Buckingham qui a été lue en français par notre président, Patrice Tattevin, puis en anglais par notre professeure Christine Potts le jour de la commémoration le 14 août 2024.

Le 8 septembre notre association a participé au forum des associations proposé par la mairie.

Nous avons repris les cours courant octobre 2024.

- L'anglais le mardi de 18 h à 19 h 30 au Rinville, cours assuré par Christine Potts



- L'espagnol le jeudi de 18 h à 19 h 30 au Rinville, cours assuré par Chantal Martin

Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse, studieuse et amicale.

Contact
Patrice Tattevin, président
06 87 58 21 76
Christine Potts, professeure d'anglais
06 80 53 62 00

Remue-Méninges

Un nouvel atelier mémoire

L'équipe qui depuis 8 ans anime l'atelier mémoire a décidé de passer la main tout en assurant une transition. Pour ce faire, et pour prendre en charge

la session des 10 séances Mémoire de cette rentrée, Remue-Méninges a fait appel à Brain Up, réseau associatif national, composé de professionnels de santé qui interviennent dans divers domaines liés au vieillissement normal : la mémoire, le sommeil, l'alimentation, les activités physiques, le bien-être.



Il paraît intéressant de pouvoir proposer un tel élargissement d'activités qui s'intègrent dans une démarche de prévention et pourraient alterner avec un atelier mémoire. Nous sommes en discussion avec la mairie et le CCAS sur ce sujet.

Remercions la mairie pour son adhésion au maintien d'activités relatives à l'anticipation du vieillissement.

Contact
Christine Dufourmantelle, présidente
Marie-Liesse Luneau, psychologue
06 82 42 23 41

Izen'arts

Certaines de nos activités se pérennisent comme le yoga ou la guitare et nous en sommes ravis !

Activités mises en place dès la rentrée 2024

- 2 cours yoga adulte, les samedis (hors vacances scolaires) : 9h30 - 11h puis 11h15 - 12h45.
- 1 cours de guitare adulte.
- 1 session couture en autonomie par mois : le premier samedi de chaque mois, 14h-17h au Rinville.
- Initiation aux massages pour un partage en famille : une première session en novembre, d'autres à venir sur l'année.

Activités que nous espérons à venir

Adultes :

- Stage de yoga en cours de planification sur 2025.
- Stage de méditation.

Enfants :

- Session de yoga/éveil musical pour les plus jeunes de 2 à 7 ans, 2 fois par mois le mercredi (en cours de réflexion).

Enfin, nous ne désespérons pas de proposer à nouveau des



cours de piano pour enfants et adultes sous réserve de trouver un/une professeur et un emplacement pour notre piano.

Le pique-nique inter-îles : seconde édition, le dimanche 8 juin aura lieu cette année à l'île d'Arz, proche de la cale Mounien, où nous pourrons accoster et mouiller. Courant 2025, nous communiquerons pour lancer les inscriptions afin d'organiser le transport de tous et avoir une idée du nombre de présents sur l'île d'Arz. Hâte d'y être !

N'hésitez pas à nous solliciter pour tout complément d'info, demande d'inscription ou activités à proposer.

Belles fêtes de fin d'année 2024, prenez soin de vous.

Contact

Izen'arts
06 82 66 55 58 (Marine)
izenarts56@gmail.com

Association Korollerien Izenah

La saison estivale nous a permis d'effectuer, le 28 juillet dernier, à la pointe du Trec'h pour la Fête de la Mer une représentation avec au rendez-vous les spectateurs et le soleil !

Puis lors du Festival « Les Insulaires » sur l'île de Sein du 27 au 29 septembre, une délégation a représenté notre île en défilant et en dansant avec les autres îles du Ponant.

Et pour terminer l'année, le 30 novembre a eu lieu notre traditionnel spectacle ayant pour thème « Le canal de Nantes à Brest » qui nous rappelle une ligne d'histoire : projet initié par Napoléon 1^{er} en 1804 afin d'assurer depuis Nantes l'approvisionnement des ports de Brest et Lorient face au blocus anglais, son inauguration a eu lieu en 1858 par Napoléon III. Les départements traversés sont la Loire-Atlan-



Spectacle du samedi 30 novembre.

tique, l'Ille et Vilaine, le Morbihan, les Côtes-d'Armor et le Finistère, autour de danses telles que :

- L'Andro
- Le rond de St Julien de Concelles
- Le Jabadao Rouzig
- La valse de Brest...

Une soirée conviviale a clôturé le tout. Bonnes fêtes de fin d'année et belle année 2025 à tous !

Contact

Yanne Riguidel, présidente
06 88 77 52 93

Comité des Fêtes et des Régates

Depuis janvier 2024, le Comité des Fêtes est en attente de trouver un nouveau bureau (président, trésorier et secrétaire).

Les manifestations ont été prises en charge par les autres associations Îloises et nous les remercions.

À la réunion des associations de septembre dernier et en attendant l'assemblée générale qui aura lieu fin janvier, les

manifestations 2025 ont trouvé preneur, comme en 2024.

Si vous voulez vous investir au sein du Comité des Fêtes, vous pouvez déposer votre demande au secrétariat de la mairie ou au mail ci-dessous, pour avoir plus d'informations :

sygui2017@gmail.com

Le bureau

Kin-ball

Une nouvelle saison démarre... nouveau Challenge pour KCI. Le Kinball Club Îlois compte cette année 7 licenciés, regroupés en une seule équipe : Mia Guiragossian, Philéas Brunet, Tobias Talhouarne, Tiago Mira Gentner, Prune Mergault, Izia Le Mené et Shannon Mérini.

Ils sont encadrés, bénévolement, lors des entraînements et des compétitions par Lupin Brunet et Xavier Bellégo que l'on remercie tout particulièrement !

Ils concourent dans la catégorie U18 (dernière catégorie chez les juniors) avec des équipes comme St-Brieuc, Nantes, Berric, Vannes, Baden...

Le calendrier 2024-2025 des Open :

- Dimanche 20 octobre, à Vannes
- Dimanche 1er décembre, à Nantes
- Dimanche 12 janvier, à Baden (ce n'est pas loin, n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez venir voir !)
- Dimanche 2 mars, à Berric (ce n'est pas loin, n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez venir voir !)
- Dimanche 6 avril, aux Ponts-de-Cé

Premier Open, à Vannes : nos Requins sont premiers !

Nous leur souhaitons une belle saison et rendez-vous en juillet pour compter les points !

Quelques nouvelles de l'association

Suite à notre AG du 8 septembre 2024, le bureau a légèrement évolué : Édouard Brunet a quitté la vice-présidence pour prendre le poste de trésorier. Marine Montoriol et Marie



Talhouarne restent respectivement présidente et secrétaire. Armand Plessis est notre référent sportif.

L'avenir du club

Armand devrait rencontrer les jeunes de la classe de Bénédicte Chatel (école Saint-Joseph) pour leur présenter notre sport, le Kinball, dans le but de créer une équipe de jeunes.

Si intéressé(es), n'hésitez pas à nous contacter.

Belles fêtes de fin d'année 2024 !

Contact
Armand Plessis, manager KCI
06 07 84 99 52

Gymnastique féminine



Notre année 2023-2024 s'est achevée dans la joie de la fête du cinquantenaire. Après l'évocation du lancement épique de l'association par Simone Le Mené et le mot du maire, nous avons partagé un apéritif dînatoire.

Nous avons lancé l'année 2024-2025 avec de nouveaux inscrits dont 2 messieurs encouragés par notre professeur Anne-Cécile Joubaud.

Le 14 octobre, nous avons été heureux de participer au mois international de lutte contre le cancer du sein en nous parant de rose pour soutenir nos amies qui ont dû lutter ou qui se battent encore.



N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour une, deux ou trois séances :

- Le lundi de 14 h 30 à 15 h 30 pour une gymnastique douce
- Le mardi de 10 h à 11 h pour une gymnastique d'entretien et renforcement musculaire
- Le mercredi de 18 h à 19 h pour une gymnastique dynamique et du fitness

Contact
Marie-Anne Lemétais, présidente, 06 80 65 76 34
Laurence Cassin, trésorière, 06 14 53 04 17
Christine Beaufrand, secrétaire, 06 40 25 44 31

Association Pour un Sinago Îlois

Un champion du monde à l'Île-aux-Moines !

Philéas Brunet a été sacré champion du monde junior de godille le dimanche 15 septembre à l'occasion des épreuves organisées cette année à l'île de Batz.

C'est devant quelques 500 spectateurs que se déroulaient ces 14^{èmes} championnats du monde. Deux épreuves étaient au programme :

- Un sprint individuel sur un parcours banane de 2 fois 70 mètres
- Une course de fond en binôme.

140 participants représentant 6 îles se répartissaient en 4 catégories : hommes, femmes, juniors filles et garçons, enfants (de 7 à 13 ans).

Philéas et sa maman Marine, ont aussi participé à la course de fond et terminent à la 8^e place sur 12.

Avant le championnat du monde, Philéas a aussi remporté une compétition aux voiles rouges de Séné. L'activité godille a débuté l'été 2023 sous l'égide de Daniel Marquet. C'est grâce à l'APSI qui a fait l'acquisition de trois embarcations que l'enseignement d'une trentaine d'élèves a démarré. Olivier Boutin et Jean-Luc Perrot participent aussi à l'enseignement. Cette année une quinzaine de nouveaux adeptes nous a rejoints.

Devant l'enthousiasme des participants, l'APSI va laisser toute l'année deux plates au mouillage, ce qui permettra de continuer à s'entraîner, si la météo est favorable.

Deux nouvelles embarcations (Triton 4.8) conçues spécialement pour la godille seront dès le printemps prochain mises à la disposition des élèves. L'objectif est de présenter une équipe féminine aux prochains championnats du monde. La flottille de cinq bateaux permettra des sorties-promenade autour de l'Île-aux-Moines. N'hésitez pas à contacter l'APSI si vous souhaitez vous initier à l'art de la godille.

Le *Crialéis*

310 personnes ont adhéré à l'association qui a pu organiser une quarantaine de sorties. Pour la première fois, nous avons inauguré des navigations l'après-midi. Autre innovation, des sorties « apéro-coucher de soleil » entre 17h et 19h. Ces deux nouveautés, qui ont rencontré un franc succès, seront plus fréquentes au planning 2025. Deux événements auxquels le *Crialéis* a participé ont marqué l'année 2024 :



le passage de la flamme olympique le 6 juin, et la commémoration du crash des aviateurs anglais le 14 août.

Si vous désirez naviguer sur le *Crialéis* pendant la Semaine du Golfe, vous pouvez déjà nous contacter par mail. Nouveautés sur la boutique en ligne, un poster du *Crialéis* et une édition limitée de Jean-Pierre Arcile.

Si vous avez envie de naviguer plus souvent dans le Golfe, rien de plus facile, venez rejoindre notre équipe de bénévoles pour devenir équipier ou chef de bord.

Contact

Gilles Cohen, président
06 70 07 08 42
contact@sinago-crialéis.bzh
www.sinago-crialéis.bzh

Escales Musicales

Vers une nouvelle saison

Cette année, les Escales ont accueilli des ensembles très différents qui ont chamboulé nos habitudes d'écoute avec des œuvres et des interprétations inédites. Nous avons frôlé le contemporain, fait vibrer les cordes, mis les voix en mouvement. Le public, enfants comme adultes, a été présent, nombreux, intéressé, surpris pour certains, en tout cas non indifférents. Le champ musical est immense. L'explorer autant que d'apporter du bonheur à chacun est notre souci ainsi que de toucher le public le plus large possible. Où aller maintenant, comment et pour qui?

D'abord rien ne serait possible sans

la bienveillance et le soutien de la mairie, de la paroisse, des collectivités de notre département, de notre équipe de bénévoles et évidemment de nos adhérents et du public. Un grand merci à tous.

Alors, nous allons élargir le répertoire, faire bruir d'autres instruments ou voix, inviter d'autres publics, rassembler tous ceux qui jouent d'un instrument sur l'île, faire vivre la musique au-delà de nos seules rencontres programmatiques, franchir les 30 ans d'existence de notre association pour trouver une nouvelle jeunesse.

Nous comptons sur vous tous pour continuer sur un chemin de qualité, de



découverte et de partage. Vous pouvez nous transmettre vos remarques et idées sur notre site.

Contact

Hervé Gautier, président
06 08 89 94 95 ou 06 83 27 73 90
www.escalesmusicales.fr

Passeurs de films

7^{ème} édition : Du 30 juillet au 2 août 2025

Cet été, plus de 2000 spectateurs ont assisté à la 6^{ème} édition du festival Passeurs de Films, qui s'est tenue les 2, 3 et 4 août 2024.

Chaque soir dans le parc du Guéric, un film en avant-première était projeté en plein air sur écran géant, précédé d'un concert de musique de films.

Ainsi, le public de l'île a été parmi les premiers à découvrir : *Le roman de Jim* d'Arnaud et Jean-Marie Larrieu, en la présence de ce dernier, *When the light breaks*, un film islandais de Rúnar Rúnarsson, et *Emilia Perez* de Jacques Audiard, film qui représentera la France aux Oscars 2025.

Chaque matin sur l'esplanade de la mairie, avait lieu un rendez-vous avec le public. Nous avons eu la joie de recevoir entre autres, Jean-Marie Larrieu, ainsi que Christine Masson, journaliste cinéma à France Inter...

Cette année encore, Passeurs de Films présentait une exposition de photos de cinéma et les promeneurs ont pu admirer, affichées çà et là sur les murs des ruelles de l'île, les magnifiques images d'Alain Adler.

En 2025, le festival inaugurerait une nouvelle formule sur 4 jours. En effet, nous souhaitons faire la part belle au documentaire, en lui consacrant une soirée spéciale sur écran géant. Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates : 30 juillet, 31 juillet, 1^{er} août, et 2 août 2025.



4 août 2024 - Projection de *Emilia Perez*, de Jacques Audiard.

Le ciné-club a fait salle comble au Rinvillle lors de sa reprise dimanche 13 octobre 2024. Les dates des projections en 2025 sont les suivantes : les dimanches 5 janvier, 19 janvier, 2 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars, 20 avril, 4 mai, et 18 mai 2025.

La soirée de clôture du ciné-club aura lieu le 7 juin 2025, avec un repas collectif place du Marché, suivi d'une projection sur grand écran.

L'association Passeurs de Films a besoin de votre soutien. Adhérez, ou pensez à renouveler votre adhésion pour l'année 2024/2025, en vous rendant sur le site : www.passeursdefilms.fr

Contact

Juliette Welfling, présidente
06 07 57 93 17
passeursdefilms@gmail.com
www.passeursdefilms.fr

3 questions à Juliette Welfling, présidente

La Gazette : Comment est née l'idée de créer un festival de cinéma sur l'Île-aux-Moines ?

Nous étions tous des gens de cinéma. Pour ma part je suis monteuse de films. Avec quelques amis dont entre autres Serge Toubiana (critique de cinéma, ex patron de la cinémathèque française ndlr), Sylvain Bursztein, Jean-Pierre Decret, lors d'un dîner sur l'île, quelqu'un a lancé l'idée de créer un festival du cinéma. Nous voulions lancer un événement culturel sur une île à laquelle nous sommes attachés et que nous aimons. C'était destiné au départ aux vacanciers mais on a été contactés par Sylvaine Guichard qui voulait recréer un ciné-club sur l'île. Ça nous a semblé être complémentaire avec ce que nous allions entreprendre. Nous avons lancé ce festival et, avec le relais de Sylvaine et de quelques bénévoles, le ciné-club propose une projection de film un ou deux dimanches par mois de septembre à juin.



40 000 €. Environ 20 % de notre budget provient de nos 286 adhérents et de ce qu'on récolte « au chapeau » lors du festival d'été. Le ciné-club lui, est gratuit pour les adhérents. Toutefois, le plus gros de notre financement provient de l'aide des collectivités, mairie, département, Vannes agglomération ainsi que des magasins Leclerc et du Centre National du Cinéma. Notre festival d'été doit également beaucoup à Marc et Isabelle Bigot, les propriétaires du château du Guéric qui mettent leur parc à notre disposition.

La Gazette : quelles nouveautés pour 2025 ?

L'été prochain, nous allons passer de 3 à 4 jours. Nous consacrerons une soirée au film documentaire parce que c'est un style de film de plus en plus intéressant et qui produit de belles choses. Si ça fonctionne bien, nous poursuivrons sur cette séquence de quatre jours avec toujours les débats le matin sur l'esplanade de la mairie et la programmation du ciné-club avec Sylvaine. On attend aussi avec impatience la construction de la nouvelle salle sur l'île, pour avoir de meilleures conditions d'accueil pour le ciné-club.

Propos recueillis par Jean-Luc Poussier

L'herbier de Kerscot

À l'Herbier de Kerscot, on a la banane !

Avec les enfants du centre du loisirs qui à chaque saison, participent à des ateliers nature : semis et récolte de tournesols, de maïs, de fleurettes..., plantation de fraisiers et autres, jeux de reconnaissance olfactive, chasse aux trésors du jardin... Car c'est en jardinant qu'on devient jardinier.

Avec les adultes en août, qui ont mis les bouchées doubles lors de l'atelier « du jardin à l'assiette » : préparations culinaires avec les plantes récoltées sur place, échanges de recettes, dégustations salées ou sucrées.

Geste zéro déchet

Fertiliser la terre avec la peau de banane :
Découper des petites lanières de peau de banane puis déposer-les directement sur la terre autour de vos plantes d'intérieur ou d'extérieur.
Cela va nourrir les racines, raviver les couleurs de vos fleurs et repousser les pucerons.



Et pour tous, depuis l'été dernier, avec les professionnels de GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) : suite aux distributions de composteurs et aux ateliers jardin zéro déchet, des opérations de broyage de végétaux sont organisées à l'Herbier. On apporte ses branchages et on repart avec du paillis.

Prochaine « opération broyage » le 19 février 2025 (Vacances d'hiver).

Contact

Odile Thiéart : 06 20 37 22 51
lherbierdekerscot@gmail.com
Site : www.lherbierdekerscot.fr
Instagram : lherbierdekerscot

Les Jardins Partagés du Caillou

Une année à patate n'est pas une année à tomate !



Ce petit dicton forgé par le bon sens des jardiniers est ce qu'il est, mais il illustre remarquablement ce qui s'est passé cette année.

Extrêmement humide et fraîche, elle a laissé un boulevard au mildiou pour s'installer sur nos plants de tomates qui n'ont pas de traitement phytosanitaire ni de serre. Notre frustration s'est vite estompée grâce à une très bonne récolte de pommes de terre, concombres, courgettes, fèves et haricots qui eux apprécient l'humidité. Nous avons pu expérimenter des nouveaux légumes comme les choux chinois et faire connaître à quelques passants et adhérents des herbes condimentaires comme le Shizo chinois et coréen ou l'estragon du Mexique très parfumé.

Notre grand bac a tenu ses promesses : sa profondeur, sa praticité ont permis d'obtenir de nombreux légumes : la



culture en lasagne permettant une meilleure diffusion des matières organiques utiles sans avoir les inconvénients du désherbage.

Notre fête des plantes a encore permis aux visiteurs de repartir avec des plants de tomates / concombres / courgettes issus de nos semences. Les retours positifs sur les variétés proposées, qui sont toutes anciennes et non F1 (hybrides non reproductibles), nous encouragent l'année prochaine à en proposer plus, légumes et fleurs, et éventuellement une bourse aux graines au mois de mars.

Le potager du caillou est ouvert à tous, venez le visiter et récolter des idées, conseils et astuces auprès des jardiniers adhérents.

Contact

jardinsducaillou@hotmail.com

AMPP Bourus

Comme chaque année, le verger de Penhap doit être préparé à la récolte.

Il a été fauché début septembre, un grand merci à Yves Briel. Les bénévoles de l'association ont ainsi pu débroussailler le pourtour des arbres. La première récolte de pommes a eu lieu le 6 octobre. En deux heures a été ramassé de quoi produire 700 litres de jus. Une seconde récolte est prévue pour la fin du mois d'octobre. Ces dernières pommes ont permis de faire revivre les pressoirs du cromlec'h le temps d'une journée, le 2 novembre. Pour cette occasion, nous avons réparé le petit pressoir et étanchéifié le grand avec du mastic à barrique. Un petit broyeur électrique, acheté par l'association, rendra l'exercice du pressage plus aisé pour satisfaire tous les gourmands de jus et de patrimoine !

Petite nouveauté, en plus du jus de pomme, du cidre, du vinaigre de cidre, l'association a testé cette année un délicat mélange de jus de pomme à la verveine citronnée, 100 % Île-aux-Moines.



Nouveauté, un délicat mélange de jus de pomme à la verveine citronnée !

Vous pourrez vous en procurer lors des prochains marchés de Noël. Et si vous avez des projets de plantations, il y aura aussi des pommiers, greffés avec soins par l'association il y a 3 ans. Ils sont tout

beaux et vigoureux, plein de promesses ! Un grand merci à tous ceux qui soutiennent l'association au fil des saisons, et contribuent à l'existence des activités qu'elle entreprend. N'hésitez pas à nous rejoindre pour la suite des projets !

Contact

Marine Brunet, présidente
verger.penhap@gmail.com
Facebook : @bourusampp

AnimaTerra

À la rencontre des plantes sauvages de l'île



© Salomé Jung

Cet été, l'association AnimaTerra a proposé des balades **À la rencontre des plantes sauvages de l'Île aux Moines, permettant aux résidents de découvrir les biotopes et les paysages chers à leur cœur et les plantes qui y ont élu domicile.** L'idée de ces ateliers est plus de sensibiliser les participants à la richesse et à la beauté de ce qui les entoure que de dresser une liste d'espèces, mais dans le même temps cela leur permet d'apprendre à reconnaître les plantes qu'ils côtoient chaque jour sans forcément en connaître le nom, les usages ou les dangers. La balade se vit comme un jeu de piste : « Pourquoi une plante pousse-t-elle à tel endroit ? »,

« À quoi la reconnaît-on ? », « Comment distinguer deux plantes qui apparemment se ressemblent beaucoup ? » ... Certaines plantes ne sont pas inconnues des participants, mais avec quelques repères, elles deviennent plus familières : maceron, oseille, plantain, berce, scrofulaire, sauge, aubépine, chénopode, chanvre aquatique, massette, cerfeuil ou celle que l'on n'oublie jamais, la fameuse cigüe. En fin d'atelier, une dégustation de plantes préparées maison : sirops, tisanes et pesto divers, est proposée aux « baladins ».

Infos pratiques :

- Balades toute l'année (2h 30) à partir de 4 personnes regroupées sur une date,
- Cours de cuisine végétarienne et sans gluten,
- Table d'hôte végétale et sauvage,
- Ateliers éco-créatifs à partir d'objets naturels ou de récupération en lien avec les saisons,
- Organisation d'une « Gratiféria » (réduire nos déchets en donnant ce qui ne sert plus).

Contact

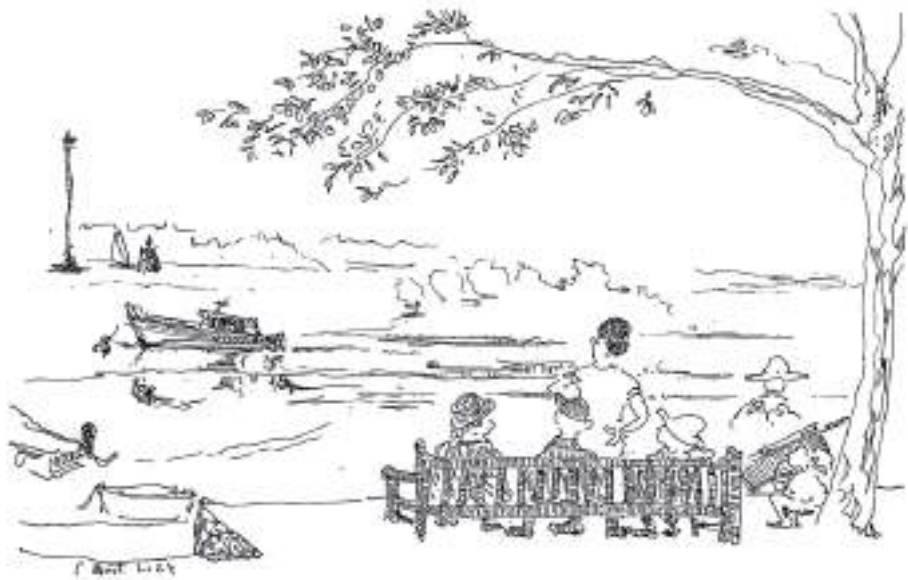
www.animaterra.fr
anima-terra56@gmail.com

Le Trech 2050

Du côté de l'association

Le nettoyage de la côte, organisé chaque année, a eu lieu le jeudi 1^{er} août. Une fois de plus, les participants ont pu constater l'amélioration de la propreté du rivage, même si le nettoyage reste toujours utile. Un apéritif joyeux, offert par l'association, a permis à tous de se retrouver à la pointe du Trech dans une ambiance conviviale.

L'assemblée générale a eu lieu quelques jours plus tard, le 8 août 2024, dans la salle du Club des Sages, en présence d'une quarantaine d'adhérents, réguliers ou plus récents. Chaque année apporte son lot de questions et ces assemblées sont des moments précieux pour échanger sur les préoccupations des habitants du Trech et aussi pour faire connaissance.



Nous remercions Patrice Léger qui a la gentillesse (et le talent) de mettre en dessins des moments de la vie de notre association.

La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trech ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des préoccupations de notre association. L'association Le Trech 2050 a besoin de tous les habitants de la pointe du Trech pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous, et pour proposer

d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté.

Pensez à adhérer nombreux !

(NB : l'adhésion est encore gratuite cette année)

Contact
letrech2050@gmail.com

Association de Brouël

Comme chaque année les membres de notre association se sont retrouvés pour un après-midi convivial le 17 août 2024 face aux îles de Brouël.

Nous étions environ une cinquantaine à avoir participé aux différents ateliers proposés : pour les adultes ramassage des déchets sur les plages de la pointe, pour les enfants un atelier matelotage, animé par Bernard Minvielle, qui a permis aux enfants de s'exercer à la réalisation de nœuds de marins. Sous le barnum, une expo photos ayant pour thème la pointe de Brouël aux quatre saisons était proposée par Christine Beaufrand.

Notre après-midi s'est poursuivie par l'intervention de deux pompiers volontaires de l'Île-aux-Moines dont Samuel Briel le chef de poste, qui nous ont fait une démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur. L'installation d'un défibrillateur à la pointe de Brouël constitue en effet l'un des axes de travail de l'association.

La soirée a débuté autour d'un barbecue concocté par Thierry Mautin. Des chants de marin puis un orchestre ont

agrémenté notre fin d'après-midi.

Les échanges se sont ensuite prolongés par une météo idéale, jusqu'à un magnifique coucher de soleil.

Notre prochain rendez-vous est fixé au 19 août 2025.

Nous espérons une participation toujours plus large à ce rendez-vous amical des amoureux de la pointe.

Le matin, nous avons tenu notre assemblée générale, qui a renouvelé

sa confiance au bureau en place. Les participants ont apprécié le point fait sur l'ensemble des événements ayant concerné Brouël au cours de l'année passée ainsi que l'intervention de Jacques Bathiat, représentant notre maire excusé.

Contact
Dominique Beaufrand, président
associationbrouel@gmail.com
www.associationbrouel.fr



Moulin de Kergonan

Une chouette sur le toit

L'entreprise Briero* installée à Mauron a terminé en septembre dernier la reconstruction complète de la toiture du moulin de Kergonan. Un travail de fabrication artisanale exceptionnel qui utilise le savoir des artisans pour la mise en œuvre d'une technique qui a traversé les âges. Certifié Qualibat**, cette entreprise bretonne dispose de la certification officielle pour travailler sur le patrimoine ancien, qualifiée « charpente et ardoises ». Pour cet édifice de l'Île-aux-Moines, il ne s'agit pas d'une rénovation, mais d'une reconstruction dans la mesure où l'ensemble de la toiture ancienne a été déposée pour être entièrement remplacée.

Les travaux ont été lancés après cinq années de consultations administratives et de rencontres artisanales. Enfin, l'architecte des bâtiments de France a donné l'autorisation de cette rénovation à condition de suivre ses recommandations architecturales et structurelles, et l'utilisation de matériaux précis. La rencontre heureuse avec monsieur Briéro et son équipe a permis de signer pour les travaux qui ont été pris en compte par la propriétaire, aidée du département du Morbihan à hauteur de 18 %, et de la Fondation du Patrimoine pour une participation symbolique.

Le travail a commencé par un relevé complet de l'existant sur le site. Une étude a été ensuite réalisée pour améliorer la construction, plus de cent ans après la première édification, en travaillant sur l'épure précise de toutes les pièces tracées au sol, en atelier. À la demande d'un architecte des bâtiments de France, la « lucarne » a été modifiée pour des questions d'esthétique. Il s'agit de l'excroissance volumineuse du toit, destinée à l'origine, à contenir l'arbre moteur et portant les ailes à l'extérieur, et le rouet à l'intérieur. Elle a été couverte de bardeaux de châtaignier, ardoises épaisses en bois taillées à dimension. Pour des raisons d'étanchéité, la lucarne a été coiffée par un petit toit en ardoises. Le sommet du mur a



été rehaussé sur 360° – de quelques 30 cm – par Dominique Robelet de façon à être parfaitement adapté à la toiture. Cet entrepreneur bien connu des Îlois était déjà intervenu en 2017 pour rentrer le « ventre » du moulin qui prenait dangereusement de l'embonpoint dans sa partie sud.

Plusieurs bois ont été utilisés en fonction de leur rôle joué dans l'ensemble de la charpente : chêne pour les bois supportant des charges fortes comme la panne sablière, le poinçon, les fermes, peuplier en deux couches croisées pour les voliges qui sont cintrées, châtaignier pour le plancher ainsi que les bardeaux de lucarne, acacia pour les chevilles. En ce qui concerne la couverture, chaque ardoise a été tracée sur les voliges à partir du sommet avant d'être découpée à la main – une par une – selon des tailles décroissantes. Elles sont ainsi positionnées en partant de la base dont la circonférence mesure 25 mètres, jusqu'au sommet. La réalisation de cet ouvrage d'art s'est échelonnée sur quatre mois avec l'habileté d'artisans travaillant comme des acrobates à quinze mètres du sol par tous les temps. Pour cet ensemble d'une douzaine de tonnes, ils ont négocié une solution technique pertinente



Avant.



Après.



chouette hulotte. Celle-ci indique la direction du vent et garde scrupuleusement les lieux dans la mesure où – c'est bien connu – elle dispose d'un champ de vision de 270° ! Depuis des décennies, les jours de lune, cet oiseau nocturne hulule aux oreilles des générations qui passent. Car Anne Robert-Bancharelle, épouse Le Mené, n'est pas la première propriétaire du moulin***. Elle l'a reçu en donation en 2021 de son père Didier Robert-Bancharelle. Ce lieu atypique était particulièrement bien adapté pour y vivre à la retraite de Jean-François, le mari d'Anne, malheureusement décédé quelques jours avant le début des travaux, et qui rêvait de voir ce projet concrétisé. C'est actuellement la quatrième génération de Robert-Bancharelle qui habite cette tour d'ivoire et de pierres du Rahic de Kergonan, aujourd'hui restaurée.

*Daniel Gilles,
petit-fils de Suzanne Robert-Bancharelle*

* Briero entreprise (Mauron 56430). Tradition et innovation depuis 1959, entretien et restauration du patrimoine qui œuvre sur le bâtiment ancien. Certifiée Qualibat.

** Qualibat. Cette certification représente un label de qualification. Elle permet aux entreprises exerçant dans le domaine de construction de valoriser leurs compétences techniques et professionnelles, leur gestion de la qualité et l'importance de leurs moyens financiers et humains auprès de leurs parties prenantes (clients, fournisseurs, banquiers). Elle atteste en outre de leur respect des normes de construction en vigueur.

*** Cette propriété est entrée dans la famille Robert-Bancharelle en 1913 avec son acquisition par Suzanne, auprès de la veuve de François Le Divellec, la meunière Françoise Le Joubioux (« Ancien moulin à vent avec sol en dépendant et droits de fourche situé au village du Groaies, commune de l'Île-aux-Moines, au prix principal de six mille francs »). En 1939, Daniel Robert-Bancharelle acquiert le moulin auprès de sa tante Madeleine Célos. Celle-ci l'avait racheté à sa belle-sœur Suzanne en 1927. Enfin, Didier qui fait partie de la troisième génération du moulin devient propriétaire à la disparition de son père Daniel en 1991. Il le lègue à sa fille Anne Le Mené.

pour chaque opération grâce à une connaissance acquise sur le tas, aussi bien dans le domaine de la géométrie dans l'espace que celui des différents bois.

Une girouette a été installée au sommet du bâtiment. C'est Anne Le Mené, la nouvelle meunière, qui a choisi la



Les gourmandises de BB

Sardines au vinaigre de cidre îlois de Bourus !

Du 27 au 29 septembre, le festival *Les Insulaires !* a posé ses valises sur l'île de Sein. Comme chaque année, nous avons dû réfléchir à une dégustation pour animer notre stand. Les sardines au vinaigre de cidre îlois – de l'association îloise Bourus – ont remporté un vif succès, et nous sommes ravi-es de partager avec vous la recette de BB !

Ingrédients pour 20 filets :

- 10 sardines
- vinaigre de cidre, ou vinaigre d'alcool
- huile d'olive
- 2 oignons
- gros sel
- poivre
- thym



Maël Le Bot et Ludo Le Mauff lèvent les filets de 200 sardines gracieusement offertes par la poissonnerie Brise ma bro.

Écaillez, étêtez et videz les sardines avant de lever les filets.

Posez les sardines sur du gros sel et les en recouvrir. Réservez le tout au réfrigérateur toute une nuit (5 heures minimum).

Rincez bien les sardines, séchez-les, puis placez-les dans un plat avec les oignons finement coupés. Recouvrez le tout au 1/3 d'huile d'olive et au 2/3 de vinaigre de cidre (ou vinaigre d'alcool, ou les deux).

Poivrez, mettez un peu de thym avant de laisser reposer le tout 2 jours au réfrigérateur.

Il ne vous reste plus qu'à tartiner une tranche de pain de beurre, y déposer un filet de sardine et... déguster !



Gilbert Ehanno, Jean Bellégo, Béatrice Bodiguel, Jacques Bellégo et Philippe Morvant dans notre stand de l'île de Sein, pendant la dégustation !

Le Lexicomaines

La kermesse

J'ai toujours entendu parler de la Kermesse du Toulpry qui existait avant la Fête de la Mer.

Imaginez à l'époque, deux *toulir* (*entrée de champ*) pour accéder au terrain, soit par le bourg, soit par la grande plage.

Un grand bout recouvert d'hortensias fermait le haut de ce qui est aujourd'hui la rue du Toulpry. À l'époque, ce lieu de passage était un champ qui dominait la baie du Lério.

Les jeux étaient variés à la Kermesse. Il y avait notamment une pêche à la ligne où les journaux qui recouvraient les jouets étaient laissés à *dormial* (*mis en vrac*) sur le sol. Le lendemain de l'événement, les *memiars* (*enfants*) venaient les *dichtrabialer* (*gratter*) pour trouver quelques pièces ou billets oubliés dessous. Un petit paradis pour les enfants, où il était facile de *bichcoarner* (*espionner*) ses parents, à un âge où il est encore difficile de *dichtaguer* (*articuler*) clairement.

La fête durait le temps d'un après-midi, parfait pour les



couchkir (*couche-tôt*).

Nous avons un projet d'article autour de la Kermesse, donc si vous avez des photos ou des anecdotes, n'hésitez pas à contacter Céline : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr.

Maguite, Bernard et Alizée

Bienvenue

Un chantier naval en plein bourg !



C'est un peu inattendu mais les gens ont le sourire quand un bateau traverse la place du Ru Vraz.

L'ancien garage de Bruno Cambier, rue du Rest, peut accueillir des bateaux jusqu'à 6 mètres.

Le hangar est réservé aux travaux de peinture, polyester, petite menuiserie et accastillage.

Un atelier de matelotage permet d'effectuer toutes les demandes d'amarre, bosse de corps mort et grément sur mesure.

Le terrain de 800 m² recevra les bateaux en hivernage et préparation de carène sous le portique.

Pour les bateaux plus grands, il y aura possibilité de convoyage et d'organisation des travaux au chantier de Bois-Bas.

L'entretien des moteurs sera confié à Breizh Nautic sur rendez-vous.

Yves Mergault

06 48 11 01 22 - yves.mergault@gmail.com



Retour sur les sangliers

Confrontés depuis maintenant 4 ans à la prolifération des sangliers, il nous est apparu important de prendre un peu de recul sur ce phénomène pour mieux appréhender les années à venir.

Les populations de sangliers sont en constante augmentation partout en France depuis les dernières décennies.

Les causes sont multiples, citons entre autres :

- Augmentation des surfaces de cultures qu'affectionnent les sangliers (maïs...).

Les Racines implantés sur l'île !

« À la Sainte-Catherine (25 novembre), tout bois prend racine ». Ce dicton va comme un gant aux deux associés artisans de l'entreprise Racines, à la recherche d'un ancrage terrestre sur l'île, pour remiser outils et matériels.

Cette fois, c'est fait : les voilà installés depuis la Toussaint, aux côtés d'Yves Mergault (activité marine), dans l'ancien atelier de Bruno Cambier, rue du Rest !

Comme le disent nos inséparables Dupond et Dupont, nous c'est la « menuiserie ». Mais pas que !

Ces deux hommes-orchestres, sont aussi différents que complémentaires.

Voici Frank Dodet, un peu breton (de Sérent), un peu casoulet (de Toulouse), un look rigolard de rasta bon-vivant à la coiffure Bob Marley, rompu dans les travaux savants de charpente et rénovation de maison.

Et voilà l'alter ego du Frankie, plus effacé, Fred Chaudeau.

Fred a grandi en Provence, au pays du pastis (Aubagne) : une casquette à la Marcel Pagnol vissée sur la tête, un œil avisé et un air sentencieux, comme pourrait l'afficher doctement un prof de philo ou d'histoire-géo.

Sa partie, tout comme Frank : la menuiserie, conception-agencement-isolation-placo-lambris-parquets-terrasses... Demandez le programme !

On les dit, sérieux, ponctuels (!), honnêtes, de bonne humeur, courtois et bien élevés, et cela est sans doute vrai.

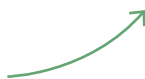
Arrivés sur l'île en 2015, et venant de Toulbroch en Baden, les Racines se sont fait connaître en menant à bien un projet de rénovation à la croix de Kerno, ce qui leur a servi de tremplin pour passer le courant.

« Nous sommes heureux, confient-ils, de respirer chaque matin l'air vivifiant de ce site paradisiaque et de répondre aux attentes des habitants, insulaires ou vacanciers.

Aucun doute, le terreau d'Izenah va profiter aux Racines. »

Menuiserie Racines

06 50 58 55 92 - menuiserie.racines@gmail.com

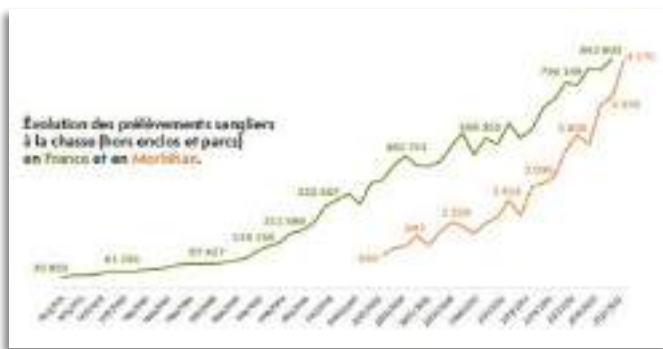


- Développement des friches et des zones de non-chasse.
- Fort taux de reproduction (jusqu'à 10 marcassins par portée).
- Pratiques de chasse visant à favoriser la reproduction (par le non-tir des laies adultes).
- Absence de prédateur naturel.

Les dégâts chez nous s'observent principalement dans les jardins mais les désordres occasionnés sur le continent sont plus divers (destruction des cultures, collisions sur les routes et lignes de chemin de fer...).

Toutes les communes du pourtour du Golfe sont concernées. On a ainsi vu l'année dernière le boulevard de la Paix à Vannes fermé pour permettre la tenue d'une battue. Des individus sont même arrivés cette année à la nage sur l'île de Groix, pourtant distante de plus de 7 km du continent. Le graphique ci-dessous témoigne de la prolifération de l'espèce, à partir des chiffres des prélèvements.

Source : FDC56



Au vu de ces courbes et de notre proximité avec le continent, il n'est pas déplacé de penser que tant qu'il y aura une surpopulation sur le continent, nous aurons des sangliers sur l'île, de passage ou à demeure.

La commune et le Conservatoire du littoral, principaux propriétaires fonciers, travaillent avec l'association de chasse locale pour mener des actions de régulations. Cette année, des tirs d'affûts et une expérience de piégeage ont eu quelques résultats. Des battues sont aussi envisagées en complément. Rappelons que toutes ces initiatives s'effectuent dans un cadre réglementaire précis, en tenant compte des contraintes liées à la fréquentation de l'île.

Il ne faut cependant pas tout attendre de ces actions, tant la régulation est complexe à mener. Certains propriétaires l'ont bien compris et ont commencé à mettre en place des grillages pour protéger leurs jardins, pratique qu'il peut être bon de conseiller pour les années à venir.

Julien Leperlier, garde du littoral

Quel nom pour ma rue ?

Dans des Gazettes précédentes, nous avons présenté la mise en place de la toponymie de nos rues et places accompagnant la numérotation de chaque habitation. Si la rue de l'Église ou la rue de la Mairie sont limpides, quelques noms méritent un éclairage. En voici trois :

Chemin Pellikan – À première vue on se dit : « Que vient faire ce grand oiseau aquatique des régions tropicales sur notre île, et pourquoi l'avoir doté de deux L et d'un K ? » Pour faire breton ? Vous n'y êtes pas mais presque. En fait le terme « pellikan » en breton signifie « éloigné » et le nom de cette rue fait référence à une petite ferme éloignée du bourg qui existait à cet endroit. Une autre explication est possible. On rapprocherait de *poullikan* = petits trous d'eau. La route du Bas était en effet absolument impraticable dès les premières pluies.

Allée des Justes – Référence et... révérence à l'accueil fait aux enfants juifs sur l'Île-aux-Moines pendant la seconde

guerre mondiale. À l'angle de cette allée, il y avait un café-jeu de boules tenu par Honorine et Vincent Le Gatte. Les voisins d'en face de ce café étaient une famille juive avec trois enfants scolarisés à l'Île-aux-Moines. Cette dénomination a été choisie pour perpétuer la mémoire des Îlois : plusieurs familles mais aussi le curé, Pierre Dréan, et les religieuses de l'école des Filles du Saint-Esprit (cf livre de Julie Schittly).

Allée des Franciscaines – Dans les années trente, quatre religieuses franciscaines de la Mayenne ont quitté leur habit et sont venues habiter sur l'île. Dévouées à St François, elles ont vécu sur l'île dans une maison devenue l'hôtel «Le San Francisco». Le nom de la ruelle était tout trouvé.

Jean-Luc Poussier avec les explications de Philippe Le Bérigot, mémoire de l'île (à suivre)

Carnet

Naissances

Aline, fille de Lucile et Erwan Burguin, née à Vannes le 11 juillet 2024

Mariages

Alexiane Thériet et Adrien Fallou, le 22 juin 2024
 Elena Araoz et Stanislas Lethu, le 29 juin 2024
 Chloë Paris et Maxime Dupuy, le 21 septembre 2024
 Emilie Menieux et Jean-Marc Labousse, le 26 octobre 2024

Décès

Simone Lethu, née Fouchet, décédée le 8 juillet 2024 à l'Île-aux-Moines
 Else Delaunay, décédée le 11 juillet 2024 à Aubervilliers
 Jacques Mortier, décédé le 14 juillet 2024 à Laval
 André Le Cohéléach, décédé le 25 juillet 2024 à Vannes
 Martine Valentin, née Duizend, décédée le 27 juillet 2024 à Puteaux

Brigitte Chaumet, née Carton de Grammont, décédée le 9 août 2024 à Nantes

Jacques Natali, décédé le 27 août 2024 à Paris

Iris Claudel Zamora, petite fille de M. et Mme Beauchesne, décédée le 4 septembre 2024 à Paris

Monique Beven, née Michel, décédée le 9 septembre 2024 à l'Île-aux-Moines

Jacqueline Franger, décédée le 26 septembre 2024 à Villepinte
 Michelle Le Mauff, née Le Mentec, décédée le 12 octobre 2024 à Vannes

Didier Créquer, décédé le 5 novembre 2024 à Vannes

François Fourmaintraux, décédé le 14 octobre 2024 à Vannes

Jean Le Bihan, décédé le 15 octobre 2024 à Vannes

Jane-Marie Guillamot, décédée le 14 novembre 2024

Daniel Briel, décédé le 28 novembre 2024 à l'Île-aux-Moines

Au revoir Jeannine



Jeannine nous a quittés en mars dernier. Elle est née en 1934 et a passé toute sa vie sur l'île. Tout le monde la connaissait, Îlois comme secondaires, parce qu'elle avait été vendeuse dans l'épicerie Caba rue du Couvent, pendant plusieurs décennies. Jusqu'à ces tous derniers mois, on la voyait encore revenir de ses courses et s'arrêter pour admirer des fleurs, occasion aussi de bavarder avec l'un et avec l'autre. Car on aimait lui parler, puisqu'elle savait tout de tous : Jeannine avait une mémoire extraordinaire ! Mémoire des personnes, de leur surnom, de leurs liens de familles, de leurs caractéristiques (elle pouvait avoir des formules drôles et redoutables pour donner vie à une personne qu'on évoquait), mémoire des lieux, pour rappeler qui habitait où, pour décrire le déroulé des processions, pour expliquer à quelle fontaine le docteur Billaud prenait l'eau, chez madame Le Rouzic, « car elle était la plus pure pour les préparations médicales », à quelle autre fontaine on venait prendre l'eau pour la confection des gâteaux, et comment la fontaine du Poulfanc avait été cadenassée certaines heures lors de la sécheresse de 1949... Mémoire plus étonnante, un jour où on lui parlait des maisons de l'île dites « Arradonaises », Jeannine avait identifié tout de suite celle qui est en bas de chez elle, « Les Ormeaux ». Et d'expliquer qu'elle a été construite grâce à la loi Loucheur après la Première Guerre Mondiale, qui donnait des avantages financiers aux veuves de guerre et aux veuves de gendarmes (la propriétaire de l'époque, madame Le Rouzic, relevait de ces deux situations), puis de désigner comme construites à la même époque « la maison des pharmaciens, et la



maison de Léone Morice, la maison surélevée, deux maisons après l'EHPAD ». Si elle ne connaissait pas l'appellation « Arradonaises » avant cet entretien, elle en a donné l'explication : deux frères entrepreneurs, Mayeul et Mathurin Le Coq, étaient les voisins de sa tante d'Arradon, c'est à eux qu'on devait ces maisons construites dans l'entre-deux guerres.

Sa mère, Madeleine, était effectivement née à Arradon. Orpheline de père, sa mère ne pouvant plus s'occuper d'elle, elle avait été recueillie à l'Île-aux-Moines, d'abord chez sa marraine, puis par une cousine de la famille, à la ferme du Toulqueux. « *Mais elle n'a pas été heureuse, racontait Jeannine : elle gardait les vaches à quatre ans dès le matin, on lui donnait deux petits pots en émail, avec un couvercle rouge et un couvercle bleu, dans l'un une patate et dans l'autre un bouillon, en été une patate et les têtes de maquereaux - car les métayers mangeaient les maquereaux mais pas les têtes. Elle devait surveiller les vaches de peur qu'en s'affrontant avec leurs cornes elles restent bloquées, de peur aussi qu'elles s'approchent de la falaise. Pour une enfant si jeune, on comprend que c'était dur...* ». Heureusement, une autre cousine, tertiaire de Saint-François, la recueillera à son tour et lui donnera une enfance heureuse, malgré la frugalité



du quotidien. Cette bonne personne servira de grand-mère à Jeannine : « *Quand mon père rentrait, il n'y avait pas de place pour tous dans la maison (la petite maison du Rest où on a toujours connu Jeannine), alors j'allais dormir chez cette grand-mère ; j'y allais aussi les nuits d'orage, pour qu'elle n'ait pas peur.* » Son père, Jean, naviguait. Il était le neuvième et dernier enfant vivant d'une famille qui travaillait dans une des fermes de l'île. À la mort de ses parents, il avait été élevé par sa sœur aînée qui avait vingt ans de plus que lui, et dès qu'il avait été en âge de le faire, il avait essayé de tenir la ferme avec ses sœurs. « *Mais il crevait de faim, car tout allait aux métayers. Le pain était dans un coffre fermé avec un cadenas, mon père le faisait sauter avec sa faucille pour se nourrir en cachette.* » Il était parti à 18 ans « avec sa paillasse sur son dos » à Port-Navalo et s'était engagé sur une goélette qui commerçait jusqu'à Redon. Son dernier voyage l'avait conduit jusqu'en Chine, « *deux ans d'absence de la maison* ». Comme Jean avait six sœurs, on trouve dans son livret de famille le nom de bien des familles de l'île, ses tantes s'étant mariées à un Beven, un Le Drévo, un Bouléis, un Tatibouët, un Georges... Jeannine était ainsi la cousine de nombreux Îlois.

Si on aimait écouter Jeannine, c'est qu'elle avait en mémoire des centaines d'anecdotes, par exemple celle-ci : « Pendant la guerre, de jeunes soldats allemands sont venus sur l'île et ont volé ce qu'ils pouvaient dans les maisons. On avait très peur, ma grand-mère, ma mère et moi. Deux jours plus tard, leurs officiers, furieux de cette conduite, obligèrent les jeunes recrues à rapporter ce qu'ils ont volé. Nous, on était cachées dans la maison, et on voit un soldat sauter dans le petit jardin et enterrer quelque chose. On avait encore plus peur, on n'a pas été voir. Le lendemain, une voisine dit qu'il faut déterrer ce qu'il a caché, elle y va, et trouve... un sac de sucre ! Ma grand-mère et ma mère disent qu'elles n'y toucheront pas, mais la voisine, elle, se moque de leurs scrupules : elle l'utilisera, elle, ce sucre allemand ! »



Jeannine participait à la conservation du « breton de l'Île aux Moines » (titre d'un des chapitres du volume *Naguère*), et alimentait la rubrique Lexicomoinés de la Gazette. C'est ainsi que des mots comme *duchentil* (touriste), *goureutch* (dernier né), *désomin* (débrouillard) ont toujours une signification pour nous. Jeannine ne parlait pas breton. Mais elle racontait que lorsque sa mère et sa grand-tante/grand-mère voulaient se parler sans qu'elle les comprenne, elles utilisaient le breton, mais « je comprenais quand même, au moins l'intention » disait-elle en souriant. Il lui restait en mémoire en breton le Notre Père et le cantique Santez Anna, qu'on l'entend chanter dans le petit film dont elle est la vedette, réalisé par Charlotte Montoriol et projeté à l'EHPAD cette année.

Jeannine aimait aussi beaucoup lire. Quand elle ne s'est plus déplacée, Céline lui apportait des livres, et Jeannine commençait toujours par regarder s'il y avait des dialogues ; « y'a pas de dialogue, j'en veux pas ! », disait-elle avec l'autorité qui la caractérisait.

Jeannine n'a jamais cessé d'être en relation avec les autres, à la chorale de l'église, dans ses après-midis de scrabble. Quand on lui rendait visite, la porte s'ouvrait très souvent sur telle voisine

venue lui dire bonjour, telle personne venue lui apporter une part d'un plat tout juste cuisiné car elle était très gourmande, telle famille voisine arrivée pour un séjour et venue la saluer. Lors de la dernière visite que nous lui avons rendue à Plescop, quelques jours avant son décès, l'animatrice du club de tricot est venue lui apporter des pelotes en nous disant qu'à cause de notre visite Jeannine ne participerait pas cet après-midi-là à l'animation mais qu'elle en était le pilier et le boute-en-train. Nous n'étions pas surprises.

Jeannine était toute fière d'avoir gagné la veille le tournoi de devinettes et se préparait pour le tournoi de scrabble contre l'équipe de Plescop. Et nous avons partagé avec elle un gâteau fabriqué par le boulanger de l'île, ce qui nous a valu un long et joyeux échange sur tous les bons plats que tel ou tel cuisinier de l'île, professionnel ou simple particulier, lui avait fait découvrir.

Derniers moments partagés avec elle, joyeux, gourmands, bavards, à l'image de celle qu'on avait connue et qu'on aimait.

Anne Armand-Robinet avec la complicité d'Alizée, Anne-Marie, Céline et Charlotte



Disparition de Bernard Le Saout, enfant de la Brise

Un personnage de la plaisance nous a quittés en mars dernier. Il y a fait toute sa carrière, pourvu d'un sens marin comme on les aime. Il était respecté par les professionnels, apprécié de ses nombreux amis. Il était le fils des « patrons » de l'hôtel de la Brise sur le port de l'île : la famille Le Saout. Il a fait ses classes dans le milieu de la Coupe de l'America avec le baron Bich. Puis au chantier Vanek de la Trinité, Lucien Vanek lui avait passé ses inestimables conseils. Dans les années 1970, il a monté le chantier du Rédo au Crouesty quand le port est sorti de terre, et il fait partie de l'équipe qui a créé le salon du Mille Sabords. Il a fini sa carrière comme expert maritime. Toujours disponible au téléphone, toujours de bonne humeur,



et toujours gai en fin de journée après la régata quand il racontait des histoires drôles qui déclenchaient les fous rires.

« Ben » le breton avait vendu son Dragon. Il habitait au fond du Golfe à Noyal. Il aimait ratisser le Golfe de son enfance à bord de sa vedette blanche, pour se promener dans cette nature encore bleue, observer les nouveaux bateaux tirant sur leurs mouillages. Nous l'imaginons à genoux sur le plancher mouillé d'un bateau de course, attentif, les avant-bras posés sur le pont, silencieux. En connivence avec le barreur, il veille sous le vent la bouée qui grossit à l'étrave. Le spi va monter. Nous pensons à sa famille.

Daniel Gilles

Festival *Les Insulaires !* à l'Île de Sein

La 11^{ème} édition du festival *Les Insulaires !* a eu lieu du 27 au 29 septembre dernier à l'île de Sein. L'adage qui dit que "l'île de Sein se mérite !" prend tout son sens quand on choisit de s'y rendre. Balade de santé pour certain-es, épreuve pour d'autres, une chose est sûre, cette édition restera dans les mémoires. Un grand merci aux Sénanes et aux Sénans pour leur accueil ! En septembre 2025, c'est notre voisine, l'île d'Arz, qui clôturera le tour des îles du Ponant !



Conférence : les impacts du changement climatique pour les îles

Une conférence a été organisée au cours du festival des Insulaires 2024 à l'île de Sein, au sujet de l'impact du changement climatique sur les îles du Ponant.

Louis Brigand, professeur de géographie à l'Université de Bretagne Occidentale – spécialiste reconnu des îles –, y a évoqué les points les plus importants concernant cette problématique : les tempêtes qui ont tendance à augmenter en fréquence et en intensité, l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes d'érosion, les séquences de submersion marine, et enfin les problèmes de sécheresse particulièrement néfaste pour l'agriculture dans certaines îles.

Par ailleurs, il est notable que des différences d'exposition aux risques liés au changement climatique existent entre les îles : les plus petites et sans relief sont les plus vulnérables (Aix, Arz, Sein).

Même si la question du climat est inscrite depuis longtemps dans l'histoire des îles, c'est surtout l'accélération de ces phénomènes qui pose de nouveaux défis.

À l'île de Sein, il a fallu réparer ou renforcer certaines digues qui protègent l'île des assauts de la mer, suite aux tempêtes à répétition de ces dernières années. Notamment dans une zone particulièrement sensible, celle à proximité du phare où se trouvent les groupes électrogènes alimentant l'île en électricité et l'usine d'eau potable.

Un peu partout on cherche d'abord à renforcer les défenses existantes. Mais on ne pourra pas construire des murs de plus



en plus hauts si ces phénomènes persistent et s'amplifient. Dans certains contextes d'autres solutions beaucoup plus radicales ont fini par être envisagées, en déplaçant par exemple des habitations ou des structures indispensables à la vie insulaire (par exemple à île d'Aix ou sur l'île de Miquelon). Dans tous les cas les impacts économiques peuvent être considérables.

Tout le problème est donc d'anticiper et de réfléchir aux meilleures solutions pour s'adapter à ces évolutions qui semblent inéluctables, tout en tenant compte du contexte particulier de chaque île. L'existence d'études et d'observations fiables ainsi que la sensibilisation des habitants sont également très importants.

Etienne Debau

Les Insulaires ! en images



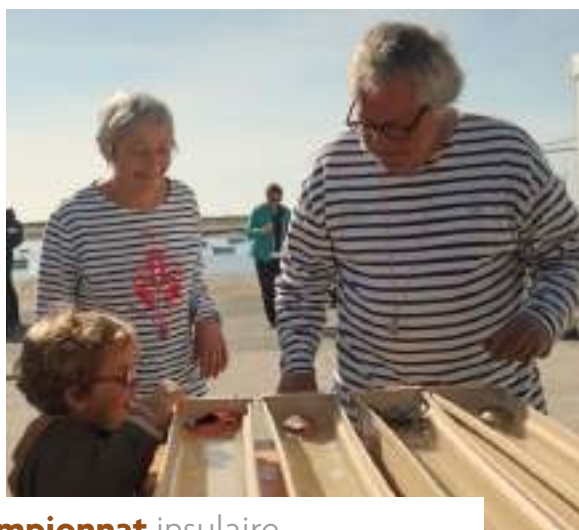
Une arrivée en **fanfare**

*Marie-Jeanne-Gabrielle
Entre la mer et le ciel
Battu par tous les vents
Au raz de l'océan
Ton pays
S'est endormi*

*Sur de belles légendes
Illuminant son histoire
Gravées dans la mémoire
Des femmes qui attendent
Les marins
D'île de Sein **

Course **mythique**

Notre champion du Monde de godille, Philéas Brunet a fait équipe avec son père, Édouard, pour la mythique course de godille des insulaires !



Championnat insulaire

Lors du festival, chaque stand a son animation. Pour l'Île-aux-Moines, c'était championnat du Monde de bateaux Pop Pop, pour le plus grand plaisir des petit-es et grand-es.

Merci à la mairie et aux commerçant-es de l'Île-aux-Moines qui ont permis d'offrir trois week-ends sur l'île en pension complète avec prestations ! Et merci à l'APEL pour la mise à disposition du matériel.

Tir à la **corde**

Océane, Caroline et Nolwenn ont tout donné pour permettre à l'Île-aux-Moines de garder son précieux trophée du tir à la corde. C'était sans compter sur l'île de Sein victorieuse à domicile avec grande fierté !



*Paroles extraites de la chanson Marie-Jeanne-Gabrielle écrite en 1981 par Louis Capart. À l'arrivée et au départ des bateaux, une chorale accueillait les festivalières et festivaliers. Émotion garantie.



Carte blanche **vocale**

Carte blanche vocale : le concours des chants insulaires nous a fait voyager entre les îles du Ponant. Pour nous représenter, Jacques Bellégo et Gilbert Ehanno ont chanté notre île avec pudeur et émotion.

Lancer de **charentaises**

C'est une compétition qui sort de l'ordinaire. Le premier championnat de lancer de charentaises ! Pour l'île, Benjamin Lassaube a fait voler ses "chaussons" avec humour et élégance !



Défilé en **costumes insulaires**

Viviane, Benjamin et Anne-Luce ont représenté l'île.



Pique-Nique Inter-Îles 2025 - 2^{ème} édition

En octobre dernier, nous avons effectué une visite de repérage sur l'île d'Arz pour explorer les lieux possibles du Pique-Nique prévu dimanche 8 juin 2025.

Proche de la Cale du Mounier, commodités à proximité, vue mer, terrain ombragé, le cahier des charges était respecté. Le terrain est tout trouvé !

Si vous souhaitez participer à l'évènement merci de vous inscrire dès maintenant ! Vous trouverez nos contacts en signature. Comme l'année dernière, nous cherchons des bénévoles motivé.es pour établir durablement cette belle rencontre annuelle.

Merci aux bénévoles de l'édition 2024 et à Léa et Hugo pour l'organisation côté île d'Arz.

*Alizée Burban 06 87 90 48 83
Marine Montoriol 06 82 66 55 58*



Les pages qui suivent comportent le compte rendu des Conseils municipaux tenus à la mairie de l'Île-aux-Moines par le maire et les membres du Conseil municipal.

Séance du 4 juillet 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Philippe Morvant a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Olivier Cario, Mathilde Daniel a donné pouvoir à Ronan Créquer, Édouard Brunet a donné pouvoir à Jacques Bathiat, Alizée Burban.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date du 24 mai 2024.

Avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale

La démarche CTG à échelle communautaire a été déployée à partir de juin 2022 dans le champ des thématiques priorisées par les communes pour cette période : petite enfance, enfance jeunesse, animation de la vie sociale, et sur des thématiques transversales : handicap et parentalité.

Une modification des procédures de renouvellement a été transmise par la CAF : le bilan des actions menées, le diagnostic et le plan d'actions en découlant, doivent désormais être réalisés avant le terme du contrat. Afin de poursuivre l'impulsion de la démarche et de ne pas en freiner la dynamique, dès septembre 2024, il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Pour ce faire, les signataires doivent impérativement prendre une délibération d'accord de principe sur cette prolongation, dans des conditions identiques.

Le conseil municipal valide le principe de la prolongation d'une année de la Convention territoriale Globale dans des conditions identiques, soit jusqu'au 31 décembre 2025, autorise le maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la CAF, autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, donne tout pouvoir au maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

Transfert de la compétence à caractère optionnel « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides » au syndicat départemental d'énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Energies »)

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

Budget principal (14000) : admission en non-valeur

Le recouvrement des créances détenues par la commune relève de la compétence du Comptable Public. À cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Les admissions en non-valeur (ANV) sont une procédure qui contribue à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elle consiste à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le comptable. Les créances détenues par la commune à l'encontre de tiers que le comptable juge irrécouvrables peuvent être admises en non-valeur par délibération du conseil municipal au vu d'une liste préétablie par le Comptable. On parle alors de créances irrécouvrables.

Le montant des ANV présenté par le Comptable s'élève à 187,45 €.

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de la liste transmise par le comptable public pour un montant de 187,45 €.

Budget Mer (14001) : admission en non-valeur

Le recouvrement des créances détenues par la commune est réglementé comme ci-dessus.

Le montant des ANV présenté par le Comptable s'élève à 110,03 €.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de la liste transmise par le Comptable Public pour un montant de 110,03 €.

Budget principal : décision modificative N° 1

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire afin de permettre l'annulation du titre N° 77 de 2023 (remboursement d'un sinistre par la SMACL) qui fait doublon avec un autre titre.

Budget principal - Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre 011	Article 622	- 6 000,00 €
Chapitre 67	Article 673	+ 6 000,00 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative N°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Délibération 2023-10-07 du 11 décembre 2023 : modification

La délibération n°2023-10-07 du 11 décembre 2023, relative à l'acquisition de parcelles appartenant à Madame Bourcier, vise une mauvaise parcelle. En effet, l'acte fait référence à la parcelle A044 en lieu et place de la A033. Le tableau présenté lors du conseil municipal du 11 décembre 2023 doit donc être modifié comme suit :

Référence cadastrale	Adresse	Superficie
B 144	Gras Houarn	100
B 146	Gras Houarn	162
B148	Gras Houarn	172
C086	Er Pradeux	1459
C108	Gregandux	210
C141	Ar Er Vran	350
C175	Ar Er Vran	170
AD090	Lerio	677
A033	Tor Vilier	610
A203	Er Vorlanec	1320
A204	Parc Er Vorlanec	2060
B045	En Naudeux	3480
B055	Naudeux	1130
B058	Naudeux	139
B063	Naudeux	660
B069	Naudeux	550
A205	Parc Segat	1810
		15 059

Le Conseil municipal prend acte de la modification.

La séance est levée à 18h45.

Séance du 19 septembre 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Maryse Cohen, Alizée Burban, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Édouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Catherine Le Roux a donné pouvoir à Pierre Sokoloff, Régis Talhouarne.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 4 juillet 2024.

Transfert de la compétence à caractère optionnel « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides » au syndicat départemental d'énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Energies »)

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec plus de 30 % des émissions de GES du pays (+ 11,8 % entre 1990 et 2017), dont 16 % causées par les voitures. Diminuer l'impact environnemental des voitures est un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) confirme ainsi l'engagement national pour décarboner le secteur des transports. En particulier, la France s'est engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification.

Si des objectifs nationaux existent, c'est bien au niveau local qu'il est possible de définir précisément les besoins et d'y répondre. En particulier, la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre le déploiement de la mobilité électrique. En effet, les IRVE ouvertes au public jouent un rôle clé pour consolider la dynamique de l'électrification du parc : elles seront indispensables pour les utilisateurs n'ayant pas de solution de recharge à domicile ou sur leur lieu de travail, ou encore pour les utilisateurs intensifs (professionnels notamment). Elles sont également essentielles pour les longs trajets, notamment les départs en vacances, en complément des infrastructures de recharge installées le long des autoroutes. En outre, elles permettent de mettre en confiance les usagers de véhicules électriques grâce à l'assurance psychologique de pouvoir recharger le véhicule en cas d'imprévu.

La compétence IRVE relève initialement de la commune. Toutefois, l'exercice de cette compétence nécessite de disposer de moyens humains, techniques et financiers spécifiques. De plus, le développement d'un réseau public d'infrastructures de recharge répond à des problématiques d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale supra-communales et multi-énergies. C'est pourquoi il serait intéressant pour la commune de transférer au syndicat mixte, Morbihan Energies (qui exploite déjà un réseau d'IRVE à l'échelle départementale et interopérable avec le réseau des autres départements), dont elle est membre, la compétence à caractère optionnel « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Il est à noter que la loi d'orientation des mobilités (LOM) consacre la possibilité pour les personnes publiques titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public. À partir de 2022, seuls les territoires couverts par un schéma directeur pourront bénéficier de la prise en charge de 75 % de leur raccordement au réseau de distribution d'électricité. En transférant la compétence IRVE, il reviendra à Morbihan Energies d'élaborer ce schéma sur le territoire de notre commune et des autres communes lui ayant transféré cette compétence.

Le conseil municipal autorise le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables », dont l'exploitation du service comprend l'achat d'électricité nécessaire au fonctionnement des infrastructures, précise que ce transfert de compétence prendra effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle cette délibération du conseil municipal est devenue exécutoire, approuve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence telles que validées par le comité syndical de Morbihan Energies, et autorise le maire à signer tous actes et documents afférents à ce transfert de la compétence.

Compagnie des Ports du Morbihan : Augmentation de capital par incorporation de réserves

« Créée fin 2012 à l'initiative du département du Morbihan, la Société

Publique Locale « Compagnie des ports du Morbihan » gère 18 ports, ainsi que des sites culturels et touristiques : cairns de Gavrinis et du Petit Mont et gîtes de Manéhouarn Plouay et du sémaphore d'Étel. »

Le développement des activités portuaires (accès, locaux, activités ports de commerce ou liées à la mer, transition environnementale...) se traduit par des projets d'aménagement structurant pour le territoire, en lien étroit avec les communes et intercommunalités concernées.

Sur la période 2013-2023, la Compagnie des ports du Morbihan a investi 120 Mo dans les ports de plaisance dont elle assure la gestion. Chaque port a été concerné par des aménagements permettant d'améliorer son attractivité. La Compagnie s'appuie sur son modèle économique, avec une progression de son chiffre d'affaires chaque année et des choix financiers adaptés aux enjeux d'investissements élevés et de long terme. Un plan pluriannuel d'investissements de 102 mg a été approuvé par le Conseil d'administration de la Compagnie pour la période 2023-2028. L'importance de ces investissements fait l'objet d'un examen régulier de la situation financière de la Compagnie et la recherche de financements adaptés est essentielle : fonds propres, subventions des collectivités et emprunts.

Société publique locale détenue à 100 % par des collectivités morbihannaises, la Compagnie des ports du Morbihan disposait, au 15 janvier 2024, d'un capital de 17 060 112 €, divisé en 247 248 actions de 69 € chacune, détenu à 87,66 % par le département (la fiche société en annexe précise la répartition de l'actionariat).

Pour accroître la confiance des partenaires (collectivités, fournisseurs, banques...) et mener à bien les investissements projetés, mais aussi en prévision de l'entrée de nouveaux actionnaires, il est essentiel d'adapter le capital social de la Compagnie des ports du Morbihan. Au vu du bilan comptable 2023 et des réserves disponibles, il est ainsi envisagé une augmentation de capital par incorporation de réserves. En effet l'entrée au capital de Lorient Agglo et de la Région Bretagne, actuellement étudiée, doit s'effectuer sur la base de la valeur de l'entreprise (actif net) conformément au Code de commerce.

Cette augmentation de capital pourrait être de 5 933 952 €, ce qui porterait le capital social à 22 994 064 €, ainsi la valeur nominale de chaque action passerait de 69 € à 93 €. La répartition du capital entre les actionnaires resterait inchangée.

La réalisation de l'augmentation de capital social supposera de modifier l'article 6 des statuts « Capital social » comme suit :

Ancienne mention : « Le capital est fixé à la somme de dix-sept millions soixante mille cent douze euros (17 060 112 €), divisé en deux cent quarante-sept mille deux cent quarante-huit (247 248) actions de soixante-neuf (69 €) chacune souscrites en numéraires et par incorporation de réserves. Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et leurs groupements. Il pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous. »

Nouvelle mention : « Le capital est fixé à la somme de vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatre euros (22 994 064 €), divisé en deux cent quarante-sept mille deux cent quarante-huit (247 248) actions de quatre-vingt-treize (93) euros chacune souscrites en numéraires et par incorporation de réserves. Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et leurs groupements. Il pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous. »

Par un vote à main levée, 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal approuve le principe d'une augmentation de capital par incorporation de réserves ayant pour effet de porter le capital social de la Compagnie des Ports du Morbihan de 17 060 112 € à 22 994 064 €, approuve sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital la modification corrélative de l'article 6 des statuts, et donne tous pouvoirs au représentant de la collectivité à l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan pour porter un vote favorable au projet d'augmentation de capital avec incorporations de réserves et à l'adoption du projet de statuts modifiés de la Société.

Application du droit des sols – Instruction des dossiers d’enseignes – Évolution de la convention GMVA / Commune

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et ses communes membres ont, depuis 2009, mis en place un service mutualisé pour l’instruction des autorisations d’urbanisme sur l’ensemble du périmètre de l’agglomération et au-delà sur Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne depuis juillet 2015. Les relations entre les usagers, les communes, le service instructeur sont régies par une convention et ses annexes. GMVA propose de faire évoluer ladite convention au regard des éléments présentés ci-après.

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » fait évoluer la législation concernant le pouvoir de police de la publicité. Ainsi, à compter du 01/01/2024, la compétence est transférée au maire de la commune, puis au président de l’EPCI au 01/07/2024 si l’intercommunalité est compétente en matière de PLU.

Dans un souci d’économie d’échelle et de mutualisation des ressources et des moyens, l’État n’assurant plus cette mission à compter de 2024, il est proposé aux communes qui le souhaitent que les dossiers d’enseignes puissent être instruits par le service ADS, dans le cadre du service commun existant. Une nouvelle convention est rendue nécessaire pour intégrer cette faculté proposée aux communes de confier l’instruction de leurs dossiers d’enseignes au service ADS. Il est à noter que ce service sera rendu à titre onéreux.

Par ailleurs, dans le cadre de l’instruction des actes ADS, de nombreuses données SIG sont mobilisées (cadastre, PLU, servitudes). De la qualité de ces données dépend la conformité de l’instruction des dossiers et donc, la sécurité juridique des actes. Or, à l’occasion de révision, modification, élaboration ou mise à jour des documents d’urbanisme, il s’avère que de nombreuses erreurs sont constatées et nécessitent l’intervention des agents SIG de GMVA pour contrôler et corriger les documents avant leur intégration dans les logiciels Cart@DS et SIG. C’est pourquoi, dans un objectif de sécurisation de l’instruction mais aussi et surtout de garantie pour la commune de la publication du PLU effectivement opposable sur le Géoportail de l’urbanisme, il est prévu la mise en place d’une prestation complémentaire d’assistance SIG. La convention ADS nouvelle qui est proposée intégrera cette nouvelle fonctionnalité, laquelle sera également facturée. Enfin, la nouvelle convention prendra en compte quelques évolutions réglementaires et techniques intervenues récemment, sans remettre en cause, cependant, les modalités de fonctionnement entre les communes et GMVA et notamment la chaîne d’instruction. La signature de la nouvelle convention et de ses annexes résiliera de plein droit la précédente convention applicable à compter du 01/01/2022.

Considérant que le fonctionnement actuel donne satisfaction, et que la nouvelle convention proposée permet d’intégrer, si la commune le souhaite, une prestation complémentaire relative à l’instruction des enseignes, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires intervenues,

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l’instruction des autorisations d’urbanisme et des dossiers d’enseignes, ne sollicite pas le service ADS pour l’instruction de ses dossiers d’enseignes, et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h45.

Séance du 17 octobre 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Pierre Sokoloff, Catherine Le Roux a donné pouvoir à Philippe Morvant, Olivier Cario n’a pas souhaité donner de pouvoir.
Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 19 septembre 2024.

Passation de l’avenant n°22 au contrat d’association avec l’école Saint-Joseph

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l’OGEC.

Le conseil municipal fixe la participation communale pour l’année scolaire 2024-2025 comme suit :

9 élèves de classe maternelle X 1 385,84 €

10 élèves de classe élémentaire X 426,65 €

Soit un total de 16 739,06 €

Il autorise le maire à signer l’avenant n°22 à la convention du 20 novembre 2002.

OGEC : aide à caractère social pour l’année 2023-2024

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l’OGEC.

Vu le caractère social d’un service de garderie et considérant le coût suivant :

Coût	Montant TTC
Coût du personnel	5 371,92 €
Électricité	771,12 €
Participation parents	- 1 482,00 €
Total	4 661,04 €

Le Conseil municipal fixe le montant de l’aide sociale garderie comme suit :

4 661,04 € déduction faite de la participation des parents. Les fonds seront versés en novembre 2024.

OGEC : aide à caractère social pour l’année 2024-2025

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l’OGEC.

Vu le caractère social d’un service de cantine et considérant le coût prévisionnel par repas suivant :

Coût prévisionnel	Montant TTC
Prix achat	5,11 €
Coût du personnel	2,50 €
Électricité	0,77 €
Total	8,38 €

Le maire indique que le montant de l’aide suivant le coût prévisionnel des 1911 repas déduction faite de la participation des parents (3,45 € par repas) serait de 9 421,23 € TTC.

Le conseil municipal adopte le montant de l’aide ci-dessus, verse un acompte de 3 000 € TTC. Le solde sera versé en fin d’année scolaire en réactualisant le coût du repas au vu des pièces justificatives et en fonction des repas servis.

Logements du Rinville : Plan de financement, Sollicitations de subventions et autorisation de lancer les marchés

Le maire présente les travaux envisagés pour la création de 3 logements (1 T1, 1 T2 PMR et un T3) dans l’ancienne maison du directeur l’école publique. Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Honoraires	80 800,00 €	Région (CPER 2022-2027)	300 000,00 €
Travaux	610 000,00 €	Département (PST)	175 000,00 €
		Autofinancement	215 800,00 €
Total	690 800,00 €	Total	690 800,00 €

Le maire précise que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le maire ou son représentant à solliciter les subventions, autorise le maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération : rapport d'activités 2023

Le maire rappelle que le rapport d'activité de Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération doit faire l'objet d'une communication en conseil. Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Morbihan Énergies : rapport d'activités 2023

Le maire rappelle que le rapport d'activité de Morbihan Énergies doit faire l'objet d'une communication en conseil. Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de Morbihan Énergies.

Modification du tableau des effectifs

Service	Cadre d'emplois/Grades	Statuts	Temps de travail	Effectif
Administratif	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Complet	1
	Rédacteur/Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	35/35 ^e	vacant
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	32/35 ^e	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Complet annualisé	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	80% annualisé	1
Littoral	Technicien territorial principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Complet annualisé	1
	Technicien	Fonctionnaire stagiaire	Complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire stagiaire	Complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Complet annualisé	2
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Complet annualisé	vacant
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^e annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire stagiaire	Complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème}	1

Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 17/10/2024.

Octroi des subventions 2024 aux associations

Le maire rappelle les règles quant à l'octroi des subventions, soit le dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n, comprenant :

- Le compte rendu de la réalité de la vie associative,
- Les comptes de l'année,
- La situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1.

Principes proposés par la commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations illoises qui le sollicitent,

- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Le maire propose au conseil municipal d'examiner les demandes de deux associations qui avaient sollicité le report de l'étude de leurs dossiers :

Association	Montant 2024
Les Amis de la Maison du Paysage et du Patrimoine (AMPP) Bourus	1 500
Remue-Ménages	1 800
Total	3 300

Édouard Brunet ne prend pas part au vote en raison de son poste dans l'association AMPP Bourus.

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions ci-dessus.

La séance est levée à 19 h 00.

Séance du 21 novembre 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents : Alizée Burban, Édouard Brunet a donné pouvoir à Philippe Morvant, Catherine Le Roux a donné pouvoir à Maryse Cohen

Secrétaire de séance : Maryse Cohen

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date du 17 octobre 2024.

Programme voirie 2025 : plan de financement et autorisation de signer les marchés

Le maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux du programme de voirie 2025. La procédure a été lancée sous forme de procédure adaptée le 30 septembre 2024. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales *Ouest France* le 3 octobre 2024 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne.

Les prestations ont été réparties en deux lots :

Lot 1 : Terrassements-voirie - réseau eaux pluviales

Lot 2 : Aménagements paysagers

À l'issue de la consultation, 4 plis ont été reçus dans le délai prescrit, soit pour le 25 octobre à 12 h : 2 plis concernant le lot n° 1 et 2 plis concernant le lot n° 2.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 30 octobre à 14 h. L'attribution a eu lieu en mairie le 4 novembre 2024 à la suite à l'analyse des offres faite par Franck Legavre, maître d'œuvre en charge de l'opération.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT Tranche ferme Parc Coussan avec variante	Montant HT Tranche ferme Tor Sauzen avec variante	Montant HT Tranches fermes avec variantes	Montant HT Tranche conditionnelle Trech sud	Total HT Tranches fermes avec variantes et tranche conditionnelle
Lot n°1 : Terrassements-Voirie-Réseau Eaux Pluviales	Eurovia	173 165,50 €	160 314,20 €	333 479,70 €	83 241,00 €	416 720,70 €
Lot n°2 : Aménagements paysagers	Golf Bois Création	12 485,65 €	17 245,50 €	29 731,15 €	17 029,95 €	46 761,10 €
Total		185 651,15 €	177 559,70 €	363 210,85 €	100 270,95 €	463 481,80 €

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du Programme de solidarité territoriale pour une dépense subventionnable plafonnée à 750 000 € HT avec un taux à 35%.

Le maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Honoraires	35 500.00 €	Conseil départemental PST	174 643.63 €
Travaux voirie aménagements paysagers réseaux divers	463 481.80 €	Autofinancement	324 338.17 €
Total	498 981.80 €	Total	498 981.80 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter la demande de subvention au Conseil Départemental, à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes (pour un montant global pour les tranches fermes avec variantes et la tranche conditionnelle de 463 481,80 € HT, soit 556 178,16€ TTC), et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Budget principal: décision modificative n° 2

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire pour passer les écritures d'intérêts d'emprunt suite à une erreur de report.

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2024	DM	BP après DM
66	66111	6449.22	+ 10 576.34	17 025.56
012	6411	600 000	- 10 576.34	589 423.66

Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget principal commune telle que présentée ci-dessus.

Subvention pour participation à l'organisation des festivités de fin d'année

Le maire expose au conseil municipal que pour l'organisation et l'association de la population aux fêtes de Noël, le comité des fêtes sollicite une subvention de 300 €.

Le Conseil municipal attribue au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 300 €.

Admissions en non-valeur du budget principal

Le maire expose au conseil municipal que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. Lorsque des titres de recettes émis par la commune ne sont pas réglés, le comptable public transmet des certificats d'irrecouvrabilité afin que la commune admette en non-valeur les créances. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune. Le trésorier principal a transmis des certificats d'irrecouvrabilité pour les créances suivantes :

Année	N° Titre	Montant TTC	Motif
2023	391	11.00	RAR seuil inférieur poursuite
Total		11.00	

Le conseil municipal admet en non-valeur les créances comme indiquées ci-dessus pour le budget principal de la collectivité, et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extinction de créances irrécouvrables du budget principal

Le maire annonce que le SGC a transmis un état de titres irrécouvrables. Le trésorier y expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif. La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2023 et 2024. Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé Créances éteintes, sur le budget concerné. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 480 €.

Le conseil municipal éteint les créances susnommées, et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acquisition de parcelle

Le maire indique que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle AB 494 de 463 m² appartenant à M. et Mme Forgue au prix de 165,91 € par m² soit 76 816,33 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'acquisition amiable de cette parcelle au prix total de 76 816,33 € pour une surface de 463 m², autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents

Le maire expose que les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir : le risque santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident), le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès). Cette participation deviendra obligatoire pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel. Ce montant pourrait être revu selon la clause de revoyure.

L'employeur a la faculté d'opter soit pour la convention de participation associée à un contrat collectif d'assurance, soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales.

Le maire précise que suite au groupe de travail du 5/09 et à la réunion de concertation du 13/09 les élus ont choisi la labellisation. Le conseil municipal adopte le montant mensuel de la participation et de le fixer à 35 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Le maire rappelle au conseil municipal que les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir : le risque santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident), le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès).

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel. Ce montant pourrait être revu selon la clause de revoyure.

L'employeur a la faculté d'opter soit pour la convention de participation associée à un contrat collectif d'assurance, soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales.

Le maire précise que suite au groupe de travail du 5/09 et à la réunion de concertation du 13/09 les élus ont choisi la labellisation. Le conseil municipal adopte le montant mensuel de la participation et de le fixer à 20 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Centre de gestion du Morbihan : renouvellement de la convention générale d'utilisation des missions facultatives

Le maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en

œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

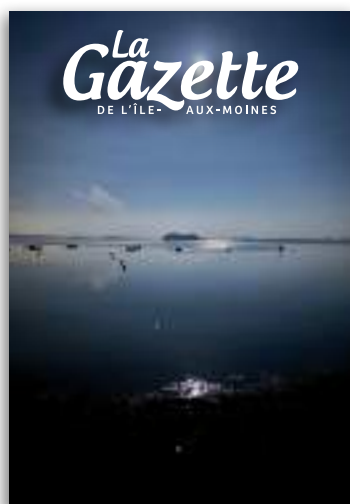
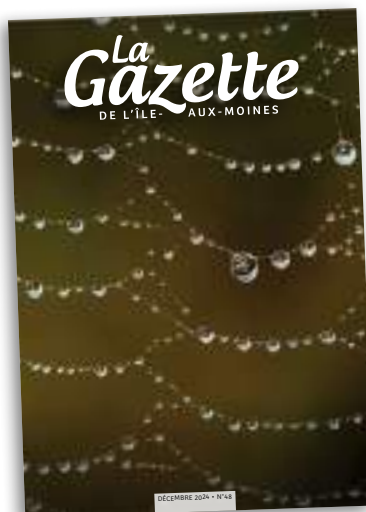
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

La séance est levée à 18 h 50

Les couvertures auxquelles vous avez échappé...

Pour la Gazette de décembre, nous avons une sélection de huit photos, toutes d'une grande qualité.

Après un vote du comité de rédaction, notre choix s'est arrêté sur cette magnifique photo de sterne qui orne la couverture de ce mois-ci. Cependant, pour rendre hommage aux autres clichés, nous vous proposons, à la manière de *Charlie Hebdo*, un petit tableau des sept autres couvertures potentielles... auxquelles vous avez finalement échappé. Enfin, pas tout à fait !





La voirie

De nombreuses doléances concernent la voirie un peu partout sur l'île : problèmes causés par les pluies (trous, grilles d'évacuations bouchées par le ravinement du gravier...) qui font courir des risques de chutes et de dérapages, circulation impossible pour le camion de fuel et pour les taxis en raison de la végétation.

La mairie est bien consciente des multiples problèmes de voirie, des gênes qu'ils produisent et des risques d'accidents. Mais comme cela est rappelé régulièrement dans La Gazette, la mairie établit des plans annuels d'amélioration (envisagés jusqu'en 2027) et ne peut faire qu'avec les moyens dont elle dispose. Le conseil municipal du 21 novembre a voté une dépense de 498 981 euros HT pour la voirie 2025.

L'environnement

Les doléances concernant l'environnement varient avec les saisons : au printemps, remarques sur les frelons asiatiques contre lesquels des particuliers posent des pièges, mais la mairie elle-même est-elle assez réactive ? Durant l'été, plainte contre les promeneurs qui font leurs besoins partout et laissent des petits papiers, contre les tas d'algues sur les plages qui sentent mauvais et pourraient polluer, et contre les eaux usées des bateaux au mouillage ; l'automne, contre les feuilles tombées sur la route... mais aussi contre les sangliers qui labourent les terrains, qui effraient tout un chacun, et qui peuvent être dangereux.

La mairie est consciente de ces problèmes, mais une réflexion collective devrait être envisagée sur le maintien de la biodiversité et du caractère naturel de l'île.

Les sangliers posent problème à l'échelon national. Sur l'île des battues ont été organisées cet automne en dehors des vacances

scolaires, chacun est appelé à la protection de son terrain autant que faire se peut et à la prudence lors des randonnées.

Pour ce qui est des corbeaux, de leurs déjections dans les jardins et de leurs croassements bruyants, rappelons que beaucoup d'oiseaux sont en voie de disparition... Seul l'effarouchement pourrait être envisagé.

Enfin, pour les frelons, La Gazette a déjà communiqué sur la nécessité de procéder à la prévention en proposant une participation active de chacun dans la confection des pièges à reines. L'intervention de professionnels du continent est onéreuse et devrait être supportée par les particuliers. La mairie réfléchit à former ses agents pour assurer la prestation.

Vie collective

Hors saison, on manque de lieu de vie collective, pourrait-on envisager la création d'un café associatif.

L'idée peut-être intéressante et est à approfondir.

Remerciements

De nombreux messages de remerciements ont été déposés dans le cahier de doléances : pour le nettoyage du chemin de Port Brouël, pour le nettoyage et la mise en valeur de la fontaine du Vran, pour l'entretien de la plage du Rudel, "un immense bravo et remerciements au service jeunesse, pour le centre de loisirs ouvert à tous, lieu de rencontre entre enfants îlois et vacanciers", pour les concerts et animations de l'été (avec le regret de la disparition de "l'apéro électronique musical"). Remerciements aussi adressés à des anonymes, par exemple à "la personne qui a enlevé le lierre sur les murs de pierre dans la montée des escaliers, devenue très agréable et très jolie".



Ty info services

Le mardi des semaines impaires en mairie

Ty info services, labellisée France services, est une info services multi-sites qui offre des permanences dans 8 communes de l'ouest de Vannes. Elle propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Elle accueille, conseille les usagers et les professionnels dans leurs démarches et les oriente vers les partenaires adaptés.

Aide aux démarches administratives

CAF, CPAM, MSA : Accompagnement aux démarches : création d'espace, simulation, demandes d'aides, impression d'attestations, informations diverses.

CARSAT : Information et accompagnement aux démarches. Demande de retraite en ligne.

ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : Aide à remplir des demandes en ligne (carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire).

Impôts : Accompagnement à la déclaration et au paiement d'impôts.

Ministère de la justice : Information et orientation sur des questions liées au droit.

Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) : Conseils sur toutes les questions d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement.

Emploi

Point accueil emploi : Information et accompagnement pour rechercher un emploi ou une formation : création de CV, rédaction de lettre de motivation, lien avec les entreprises locales, aides aux démarches en ligne, conseils à la recherche de formations.



Accompagnement des entreprises dans leur recrutement.

Relais Pôle Emploi : Accompagnement aux démarches en ligne (inscriptions, actualisation). Information sur les services liés à la recherche d'emploi.

Multimédia

Accéder à un ordinateur. Utiliser un scanner, une photo-copieuse. M'initier à l'informatique

Initiation à l'informatique : parcours de 5 séances d'1 h 30 pour apprendre les bases de l'utilisation de l'ordinateur, tablette ou smartphone, débiter sur internet, apprendre à utiliser ma boîte mail, etc.

Des initiations plus spécifiques : Aller plus loin sur internet, gérer mes photos. 25 €/parcours spécifique.

D'autres initiations peuvent être proposées en cours d'année en fonction des besoins.

Ce service est présent à l'Île-aux-Moines le mardi des semaines impaires de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45 en mairie.

Il est préférable de prendre un rendez-vous en amont au : 06 59 57 59 28

ou par mail à tyinfoservices@gmvagglo.bzh

Le broyage des végétaux

L'interdiction de l'incinération des végétaux et l'impossibilité de leur stockage nous conduisent à la nécessité de procéder à leur broyage. Les services de la communauté d'agglomération réitèrent cette

opération le **mercredi 19 février 2025**. Vous devrez apporter à l'herbier de Kerscot vos branchages et vous repartirez avec le broyat qui constitue un paillage pour vos plantations.



Campagne de broyage effectuée en 2024 à l'herbier de Kerscot.



Utilisation du broyat en paillage.

SOIRÉE ÎLOISE

Samedi 1^{er} février

Salle polyvalente

Par l'ACCA

CHANDELEUR

Dimanche 9 février

Salle annexe

Par l'APEL

LOTO BINGO

Dimanche 23 février

Salle polyvalente

Par la MAM et Remue-Méninges

BRIC À BRAC

Dimanche 13 avril

Place du Marché

Par l'APEL

FÊTE DES PLANTES

Dimanche 18 mai

Aux Jardins Partagés

À partir de 14 h

Par les Jardins Partagés du Caillou

SEMAINE DU GOLFE

Du 26 mai au 1^{er} juin

SOIRÉE DE CLÔTURE

DU CINÉ-CLUB

Samedi 7 juin

PIQUE-NIQUE INTER-ÎLES

Dimanche 8 juin

À l'île d'Arz

Par l'association Izen'art

Ciné-club

Salle du Rinville, 17 h

dimanches 5 et 19 janvier

dimanche 2 février

dimanches 2, 16 et 30 mars

dimanche 20 avril

dimanches 4 et 18 mai



SOIRÉE DE LA SAINT-JEAN

Vendredi 20 juin

Grande plage

Par l'association le Crialéis

RANDONNÉE GOURMANDE

Samedi 21 juin

Grande plage

Par l'association de la Fête de la Mer

REPAS DE FIN D'ANNÉE

Samedi 28 juin

Rinville

Par l'APEL



+ d'infos : www.mairie-ileauxmoines.fr

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	
02 99 59 22 22	
Hôpital de Vannes	
02 97 01 41 41	
Gendarmerie Île-aux-Moines	17

SERVICES

Office de Tourisme	
02 97 26 32 45	
(1 ^{er} avril / 30 septembre)	
La Poste	
36 31	
de 9h à 12h - du mardi au vendredi,	
toute l'année	
Linky	
08 00 05 46 59	
Enedis (Dépannage)	
09 72 67 50 56	

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo	
(www.kiceo.fr)	
02 97 01 22 88	
Izenah Croisières	
02 97 26 31 45	
Bureau du Port de plaisance	
02 97 26 30 57	
Taxi Jérôme	
07 69 80 31 01	
Taxi Christophe	
06 85 61 15 48	

ENSEIGNEMENT LOISIRS JEUNESSE BIBLIOTHÈQUE

Maison des assistantes maternelles	
02 97 41 49 74	
École Saint-Joseph	
02 97 26 34 56	
Centre de Loisirs Ticket Sports	
07 70 00 50 90	

Camping
02 97 68 91 45

Bibliothèque
02 97 26 32 61
*Lundi de 18h à 19h - mercredi de
16h à 18h - vendredi de 10h à 12h
+ du 1^{er} juillet au 31 août : lundi de
10h à 12h et samedi de 11h à 12h*

CULTE

Père Séverin Marie
06 71 52 56 08
Messe le dimanche à 10h30

SOCIAL / SANTÉ

Médecin
Jean-Paul Malaper
Seulement sur rendez-vous
sur l'application Maïia ou au :
02 97 68 40 58

Pharmacie
Dr Gilbert Baron
02 97 26 31 49
*9h30 à 12h30 sauf le dimanche,
15h30 à 19h30 sauf le mercredi,
samedi et le dimanche.*
*Pendant les vacances scolaires : ouvert
samedi après-midi et dimanche matin*

Infirmier(es)
Régis Talhouarne
Soazig Bertevas
06 70 59 50 16

Kinésithérapeutes
Sébastien Martinez
06 62 76 47 20
Dorian Massa
06 75 56 13 23
*Sur rendez-vous du mardi
au vendredi*

Ostéopathe
Alexa Châtelet-Vannier
06 51 67 72 56

Sage-femme
Anne Bozzetto
06 45 79 17 29

C.C.A.S. / EHPAD
Résidence Léon Vinet
02 97 26 37 26

ADMR
(aide à domicile)
02 97 57 10 42



MAIRIE

6, place du Marché
56780 Île-aux-Moines
02 97 26 32 61
www.mairie-ileauxmoines.fr
mairie@mairie-ileauxmoines.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Toute l'année du lundi au vendredi et le
premier samedi du mois, de 9 h à 12 h

HORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

du 1^{er} juillet au 31 août
tous les samedis de 9 h à 12 h

DÉCHETS - TRI

Encombrants
Kerscot - Rue du Dolmen
Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h à 12h

Déchets verts
(broyat et tonte uniquement)
Ancienne décharge de Penhap
Mêmes horaires
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines

La commune rappelle :
*qu'il est impératif de vider les sacs de
déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs
vides dans le conteneur prévu ;*
*qu'il est interdit de déposer des déchets,
même végétaux, sur le rivage ou sur les
chemins ;*
*qu'il est d'usage d'entretenir le long de
sa propriété lorsqu'elle borde une voie
communale.*

Comité de Rédaction :
Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Brigitte
Loraillère-Gueden, Daniel Gilles, Jean-Luc
Poussier, Béatrice Mabit, Mireille Dathanat,
Laure Pédezert, Maryse Cohen, Nono,
Odile Thiérart, Françoise Chabbert-Gain,
Jean-Jacques Simon, Anne Armand-Robinet,
Christine Dufourmantelle, Estelle Baucher

Mise en page :
Alain Louarn, graphiste
Dessins offerts par Nono
Et merci à toutes et à tous les photographes !

Impression :
IOV Communication - Arradon

Dépôt légal n° 1457



SOMMAIRE

Malcolm Pyrah et Alec Cook

«... quand viendra l'heure
du crépuscule et celle de l'aurore,
nous nous souviendrons d'eux ».



P. 6

Moulin de Kergonan

Tour d'ivoire et de pierres, chêne, peuplier,
châtaignier et ardoises..., reconstruite avec l'aval
de l'architecte des bâtiments de France.



P. 20



P. 15

Philéas Brunet

Bravo au champion
du monde junior
de Godille !



P. 25

Jeannine Cario

Mémoire de l'île depuis 1934. Gourmande, accueillante,
boute-en-train, lectrice assidue, joyeuse...
Elle nous a quitté au printemps.



P. 27

Insulaires 2024

L'île de Sein se mérite ! Après une arrivée en fanfare, merci
aux Sénanes et Sénans ! Rdv sur l'île d'Arz en 2025.



Photo de couverture

Aérofreins d'une skraoeutch
(sterne). Photo prise par
Louis-Marie Tattevin.

ÉDITO	P. 3	CONSEILS MUNICIPAUX	P. 30
VIE DE LA COMMUNE	P. 4	RUBRIQUE DES LECTEURS	P. 36
VIE DES ASSOCIATIONS	P. 11	INFOS PRATIQUES	P. 37
PATRIMOINE	P. 20	AGENDA	P. 38
VIE DE L'ÎLE	P. 23	NUMÉROS UTILES	P. 39
ET AILLEURS	P. 27		

En prenant cette Gazette, pensez à faire un don de 1€ ou plus au profit du C.C.A.S.